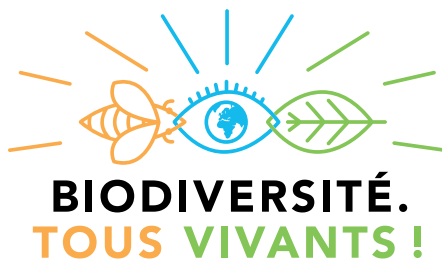




GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



STRATEGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTEGEES 2030

**Plan d'action 2026-2030 Façade maritime
Nord Atlantique – Manche Ouest**

Janvier 2026

Sommaire général

PAGE 9

Introduction

La Stratégie nationale pour les aires protégées 2030	9
Les aires protégées de la façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest	13

PAGE 17

Méthodologie d'élaboration du plan d'action de façade maritime

Cadre national	17
Organisation pour la façade maritime NAMO	18
Partie « maritime »	18
Chapitre « interface terre-mer »	19

PAGE 23

Plan d'action de façade maritime NAMO

(voir détail pages suivante)

Guide de lecture du plan d'actions :	23
Objectif SNAP 1	24
Objectif SNAP 2	31
Objectif SNAP 3	35
Objectif SNAP 4	39
Objectif SNAP 5	43
Objectif SNAP 6	45
Objectif SNAP 7	48

PAGE 55

Interface terre-mer

Diagnostic – enjeux prioritaires	55
Espèces	55
Habitats	55
Pressions	56

Inventaire de l'existant	58
Espèces	59
Habitats	61
Pressions	63
Gouvernance	68
Focus sur les zones de protection forte du littoral NAMO	69
Travaux complémentaires	76

PAGE 79

Gouvernance & Pilotage & Suivi

Façade maritime	79
Gouvernance	79
Suivi des actions	79
Interface terre-mer	80
Gouvernance	80
Suivi des actions	80

PAGE 81

Annexes

Annexe 1: Diversité des aires marines protégées	83
Annexe 2: Questionnaire adressé au Conseil maritime de façade NAMO à l'été 2022	89
Annexe 3: Développement du réseau zones de protection forte sur la façade NAMO	95
Annexe 4: Tableau de croisement entre les enjeux de l'interface terre-mer et les documents porteurs d'actions y répondant	99
Annexe 5: Liste des documents porteurs d'actions répondant aux enjeux de l'interface terre-mer	101

Sommaire des objectifs SNAP

Objectif SNAP 1

PAGE 24

DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Mesure SNAP 1 : Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes

PAGE 24

Mesure SNAP 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte.

PAGE 25

Mesure SNAP 3 : Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales

PAGE 27

Mesure SNAP 4 : Mobiliser les outils qui contribuent à la protection des écosystèmes pour en assurer la cohérence et la connectivité

PAGE 29

Mesure SNAP 5 : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte (action arrêté de protection)

PAGE 30

Objectif SNAP 2

PAGE 31

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION EFFICACE ET ADAPTÉE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure SNAP 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau

PAGE 31

Mesure SNAP 7 : Renforcer la méthode d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

PAGE 33

Objectif SNAP 3

PAGE 35

ACCOMPAGNER DES ACTIVITÉS DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure SNAP 8 : Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées

PAGE 35

Mesure SNAP 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

PAGE 37

Objectif SNAP 4

PAGE 39

CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES

Mesure SNAP 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire
PAGE 39

Mesure SNAP 11 : Favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées
PAGE 41

Mesure SNAP 12 : Faire des aires protégées les lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature
PAGE 42

Objectif SNAP 5

PAGE 43

RENFORCER LA COOPÉRATION À L'INTERNATIONAL POUR ENRAYER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Mesure SNAP 13 : S'appuyer sur les aires protégées pour défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité
PAGE 43

Mesure SNAP 14 : Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux
PAGE 44

Objectif SNAP 6

PAGE 45

UN RÉSEAU PÉRENNE D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure SNAP 15 : Consolider le financement des aires protégées
PAGE 45

Mesure SNAP 16 : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées
PAGE 47

Objectif SNAP 7

PAGE 48

CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Mesure SNAP 17 : Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance
PAGE 48

Mesure SNAP 18 : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques
PAGE 50

Introduction





Figure 1: La SNAP 2030 - Objectifs et mesures

Introduction

La Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Les aires protégées contribuent directement à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique.

La stratégie nationale pour les aires protégées 2030¹ (SNAP), ainsi que son premier plan d'action national ont été adoptés en janvier 2021. Pour la première fois en France, cette stratégie s'adresse à tous les types d'aires protégées sur les milieux terrestres et marins de l'ensemble du territoire national : métropole et outre-mer. Elle repose sur 7 grands objectifs, déclinés en 18 mesures (*Figure 1*).

La SNAP 2030 ambitionne de penser la protection de la biodiversité de façon dynamique, en s'appuyant sur **deux niveaux de protection** : les aires protégées et les zones de protection forte. Ces dernières font l'objet d'une protection plus élevée afin d'y éviter, limiter ou supprimer les pressions engendrées par les activités humaines.

La SNAP 2030 concrétise l'ambition du Président de la République dès 2022 de protéger **30 % de notre territoire** national et des espaces maritimes sous juridiction, dont **un tiers sous protection forte**. Le principe de la **SNAP** ainsi que ces deux cibles sont inscrits à l'article 110-4 du code de l'environnement. En complément, la Stratégie Nationale Biodiversité adoptée en 2023 fixe quant à elle des objectifs en matière de protection forte dans les eaux métropolitaines : **5 % des façades métropolitaines d'ici 2030, avec des objectifs intermédiaires par façade à atteindre d'ici 2027, dont 3 % de la façade Nord-Atlantique Manche ouest**.

Fin 2022, la surface totale des aires protégées terrestres et marines représente 33,4 % du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction et souveraineté française. Les espaces sous protection forte représentent quant à eux 1,8 %².

La SNAP 2030 ne vise pas uniquement le **développement du réseau** par la création d'aires protégées supplémentaires mais également son **amélioration** en garantissant que les aires protégées soient représentatives de la diversité des écosystèmes, bien gérées, interconnectées, disposant des moyens suffisants et pérennes. L'objectif est de parvenir à créer un réseau robuste d'aires protégées résilient aux changements globaux.

Afin de s'appuyer sur les dynamiques au plus près des territoires, la SNAP 2030, déclinée via un plan d'action national prévoit l'élaboration de **plans d'actions territoriaux**, sous le pilotage de l'État et des régions, à l'échelle de chaque façade maritime et des régions.

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protegees-en-france>

² Données surfaciques des eaux françaises en AMP et protection forte (données OFB, 2022).

QU'EST-CE QU'UNE AIRE PROTÉGÉE ?

Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme

la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». (d'après l'UICN)

QU'EST-CE QU'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE ?

L'existence juridique des différentes catégories d'Aires Marines Protégées (AMP) repose sur un ensemble de textes : l'article L. 334-1 du Code de l'environnement, des textes de droit interne et des conventions internationales.

L'article L.334-1 du Code de l'environnement permet ainsi de rassembler sous le nom d'Aires Marines Protégées les catégories juridiques suivantes :

- les parcs nationaux ayant une partie maritime ;
- les réserves naturelles ayant une partie maritime ;
- les arrêtés de protection de biotopes, des habitats naturels et des sites d'intérêt géologique ayant une partie maritime ;
- les parcs naturels marins ;
- les sites Natura 2000 ayant une partie maritime ;
- les parties maritimes du domaine relevant du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ;
- les zones de conservation halieutiques ;
- les parties maritimes des parcs naturels régionaux ;
- les réserves nationales de chasse et de faune sauvage ayant une partie maritime ;
- les aires marines protégées créées en application des réglementations de la Polynésie française, du gouvernement et des provinces de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna ;
- les aires marines ou ayant une partie marine délimitées par la France en application d'instruments régionaux ou internationaux dont notamment :
 - * la convention Oslo-Paris (OSPAR) ;
 - * la convention relative aux zones humides d'importance internationale (RAMSAR) ;
 - * la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;
 - * la résolution approuvant la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et adoptant le cadre statutaire du réseau mondial de réserves de biosphère

QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE PROTECTION FORTE (ZPF)?

Le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 définit la notion de protection forte ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette protection forte :

« Est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »

Ainsi, des espaces maritimes présentant des enjeux écologiques d'importance, prioritairement situés à l'intérieur d'aires marines protégées, peuvent faire l'objet d'une reconnaissance comme zone de protection forte s'ils répondent aux trois critères suivants :

1. ils ne font pas l'objet d'activités humaines pouvant engendrer des pressions sur les enjeux écologiques ou ils disposent :
 - de mesures de gestion ;

- d'une réglementation spécifique des activités ;
- ou d'une protection foncière visant à éviter, diminuer significativement ou à supprimer, de manière pérenne, les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à ces enjeux ;

2. ils disposent d'objectifs de protection, en priorité à travers un document de gestion ;
3. ils bénéficient d'un dispositif opérationnel de contrôle des réglementations ou des mesures de gestion.

Le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 est mis en application suivant **l'instruction technique du 8 septembre 2025 relative à la reconnaissance des zones de protection forte des espaces maritimes** : <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0034189/TECL2525202J.pdf>

Carte

Aires marines protégées

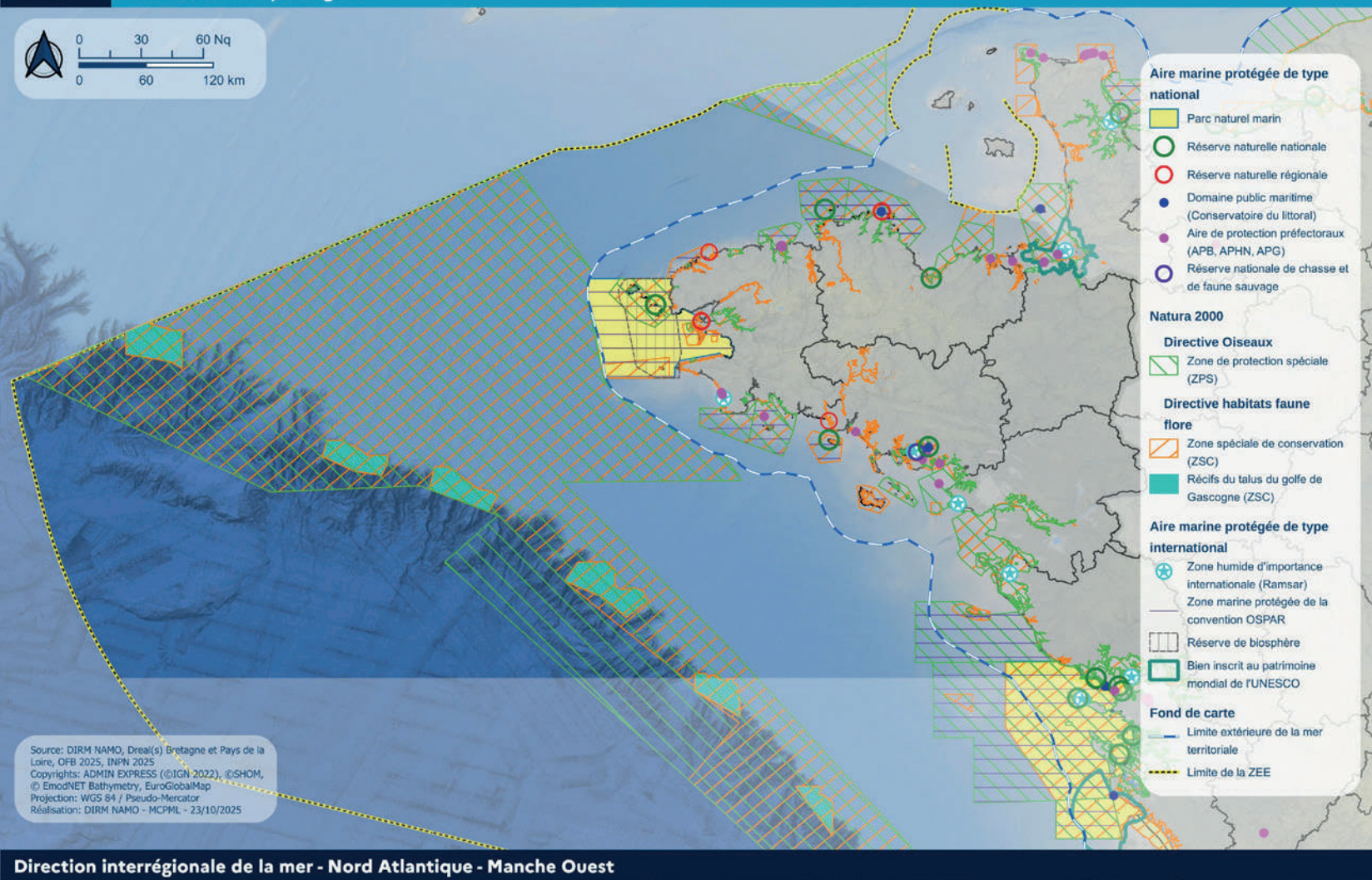


Figure 2 : Aires marines protégées de la façade NAMO (extraite de la Stratégie de façade maritime adoptée le 25 novembre 2025)

Les aires protégées de la façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest

153 aires marines protégées³ sont identifiées sur la façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest (NAMO), soit **50 % de l'espace maritime de la façade** (Figure 2 et Annexe 1).

EMPRISE	SUPERFICIE KM ²	AIRES MARINES PROTÉGÉES	
		SUPERFICIE KM ²	PART DE L'ESPACE CONCERNÉ ⁴
Espace maritime NAMO (ZEE)	143 878	70 156	49 %
Dont eaux sous souveraineté	25 391	12 598	50 %
Dont eaux sous juridiction	118 487	57 558	49 %

Aires marines protégées de la façade NAMO (parties maritimes des aires protégées):

AIRES MARINES PROTÉGÉES DE TYPE NATIONAL	NOMBRE	SUPERFICIE KM ²	PART DE L'ESPACE MARITIME NAMO ⁵
Parcs naturels marins (PNM)	2	4 000	2,80 %
Parcs naturels régionaux (PNR)	0	0	0,00 %
Réserves naturelles nationales (RNN)	7	252	< 0,20 %
Réserves naturelles régionales (RNR)	4	416	< 0,30 %
Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS)	1	73	0,05 %
Arrêté de protection de biotope (APB)	9	9	< 0,01 %
Arrêté de protection habitats naturels (APHN)	1	3	< 0,01 %
Arrêté de protection biotope/habitat naturel	2	5	< 0,01 %
Arrêté de protection géotope (APG)	2	4	< 0,01 %

3 En octobre 2025 (suite aux travaux d'actualisation des périmètres du SHOM et créations/extensions d'AMP)

4 Les chiffres sont exprimés sans double compte, c'est-à-dire que les chevauchements des différentes AMP sur une zone géographique donnée ont été pris en compte pour éviter de comptabiliser plusieurs fois les mêmes surfaces

5 Les chiffres sont exprimés sans double compte (même explication que précédemment).

Domaine public maritime (Conservatoire du littoral)	3	7	< 0,01 %
Natura 2000 – Directive oiseaux Zones de protection spéciale (ZPS)	38	68 000	47,20 %
Natura 2000 – Directive Habitats – Faune – Flore Zones spéciales de conservation (ZSC)	56	61 200	< 43,00 %

AIRES MARINES PROTÉGÉES DE TYPE INTERNATIONAL	NOMBRE	SUPERFICIE KM ²	PART DE L'ESPACE MARITIME NAMO
Unesco – MAB Réserves de biosphère	1	1662	< 1,20 %
Unesco Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial	1	298	> 0,20 %
RAMSAR Zone humide d'importance internationale	6	1500	> 1,00 %
OSPAR Zone marine protégée	20	13 189	> 9 %

The background of the page is a close-up photograph of numerous mussel shells. The shells are primarily white with prominent, dark, wavy lines and some reddish-brown hues along the edges. They are scattered across a dark, textured surface, likely a rocky shore or seabed, with some shells open and others closed. The lighting is somewhat dim, creating a moody atmosphere.

Méthodologie d'élaboration du plan d'action de façade maritime

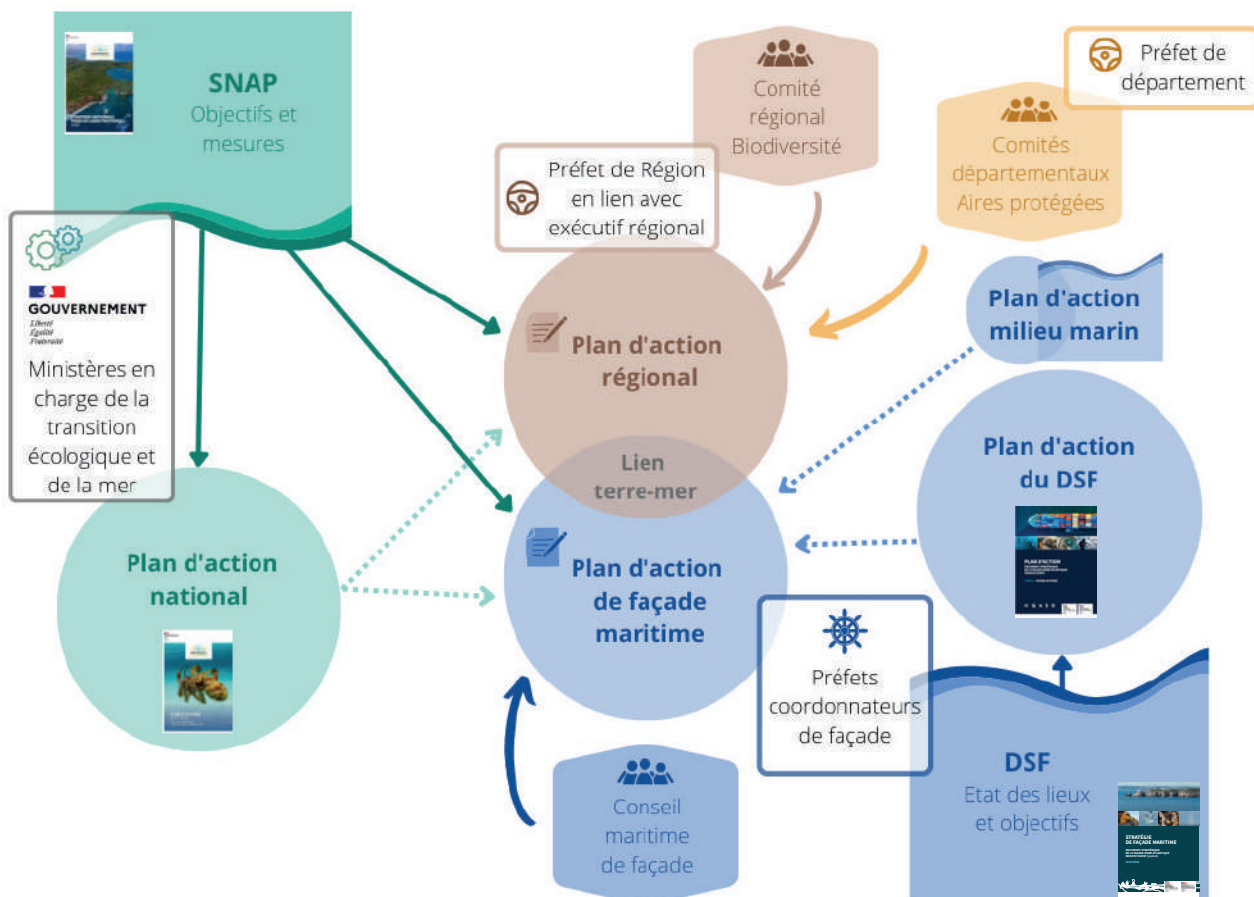


Figure 3: Territorialisation de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Méthodologie d'élaboration du plan d'action de façade maritime

Cadre national

Gouvernance

Par un courrier du 7 octobre 2021, la Secrétaire d'État chargée de la biodiversité a confié la déclinaison territoriale de la SNAP aux préfets de régions, préfets maritimes, préfets coordonnateurs de façades, préfets de départements et aux présidents de régions, en précisant les **échelles de mise en œuvre et l'organisation territoriale** pour l'élaboration des plans d'actions (Figure 3).

Objectifs des plans d'actions territoriaux

Les plans d'action territorialisés doivent permettre :

- l'identification de **nouveaux espaces destinés à devenir des aires protégées**, ainsi que des **zones maritimes pouvant potentiellement être reconnues en protection forte** ;
- une **appropriation locale** et une animation au plus près des territoires ;
- la mobilisation d'**outils** qui peuvent relever d'acteurs autres que l'État, notamment les collectivités locales ;
- la mise en œuvre de **démarches intégrées terre/mer** ;
- la mise en œuvre des actions nécessaires pour assurer la **qualité et l'efficacité de la gestion** des aires protégées existantes.

Contenu des plans d'actions territoriaux

Les plans d'actions territoriaux doivent suivre un formalisme **simple** et revêtir un caractère **opérationnel**. Ils déclinent systématiquement les **mesures dites « socle »**, puis des mesures dites « optionnelles », laissées à la libre initiative des territoires.

Pour les façades maritimes, les travaux conduits avec les conseils maritimes de façade au titre de l'élaboration des **documents stratégiques de façades** (DSF) ont été exploités, notamment ceux relatifs aux zones de protection forte, complétés des travaux réalisés dans le cadre de la mise à jour du volet stratégique du DSF cycle 2.

Les plans d'actions de régions ayant une façade maritime et les plans d'actions des façades maritimes correspondantes comportent un **chapitre « interface terre-mer » identique**. Le plan d'actions de la façade maritime Nord Atlantique-manche Ouest (PATM NAMO) s'inscrit dans la période 2026-2030, contrairement aux premiers PAT région Bretagne et PAT région Pays de Loire. Ces derniers couvrent la période 2022-2024 et sont actuellement en cours de révision.

Organisation pour la façade maritime NAMO

Deux grands chantiers ont été conduits pour l'élaboration du plan d'action territorialisé de la façade maritime NAMO.

Partie « maritime »

La partie « maritime » du plan d'action façade maritime déclinant la SNAP s'appuie sur l'existant et recense les actions du plan d'action du **Document stratégique de façade** (DSF⁶) et certaines actions du **Plan d'action milieu marin** (PAMM⁷) encore en

cours, pouvant répondre aux objectifs et mesures de la SNAP. Il est également fait mention des Plans d'actions régionaux Bretagne et Pays de Loire, mais ces derniers sont surtout identifiés dans la partie interface terre-mer.

En effet, pour la façade maritime, c'est surtout le DSF, à l'instar de son prédécesseur le PAMM, qui porte pleinement les enjeux inscrits dans la SNAP. Son Plan d'action, adopté par les Préfets coordonnateurs de façade le 6 mai 2022, a été élaboré en concertation avec les acteurs au sein du Conseil maritime de façade et de sa commission permanente. Il apporte la garantie d'une référence solide pour identifier les actions pertinentes, prioritaires et réalistes au titre du plan d'action de la façade maritime NAMO.

Ces actions viennent compléter les mesures nationales de la SNAP.

6 Le plan d'action du DSF adopté en 2022 : <https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-plan-d-action-du-document-strategique-a1321.html>

7 Le programme de mesure du PAMM s'est achevé en avril 2022 : <https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/programmes-de-mesures-a636.html>

QU'EST-CE QUE LE DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE (DSF)?

La mer et le littoral sont des espaces à forts enjeux et potentiels. Pour promouvoir durablement son ambition maritime et inscrire ce développement dans la transition écologique, la France a adopté la Stratégie nationale pour la mer et le littoral. Cette stratégie fixe des objectifs et orientations au niveau national ; ils se déclinent localement à l'échelle des façades maritimes.

Le document stratégique de façade (DSF) précise, au sein de chaque façade, les enjeux économiques, sociaux et environne-

mentaux propres à ce territoire. Le DSF est donc un outil de planification stratégique des espaces marins et littoraux au niveau des façades maritimes. Son objectif est de promouvoir le développement durable des activités et usages en mer et de veiller à la protection du milieu marin. Par ailleurs, le DSF répond aux obligations fixées par deux directives européennes : la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE) et la directive-cadre sur la planification de l'espace maritime (2014/89/UE).

Chapitre « interface terre-mer »

Pour le chapitre « **interface terre-mer** », les travaux du plan d'action de façade maritime NAMO ont été menés en lien avec les deux plans d'actions territorialisés des régions Bretagne et Pays de la Loire.

Ce chapitre a été alimenté par les travaux et réflexions des acteurs de la mer et de la terre au travers :

- d'un groupe de travail regroupant services de l'État et établissements publics (DIRM NAMO, DREAL Bretagne, DREAL Pays de la Loire, OFB, Conservatoire du littoral, Agence de l'eau Loire-Bretagne, DDTM35, DDTM22, DDTM29, DDTM56, DDTM44, DDTM85, Préfecture maritime de l'Atlantique), ainsi que des Conseils régionaux Bretagne et Pays de la Loire ;
- du Conseil maritime de façade NAMO, sollicité notamment via un questionnaire dédié (Annexe 2) ;
- du Comité régional de la biodiversité des Pays de la Loire, de la Conférence bretonne de la biodiversité et des Comités départementaux pour les aires protégées de la façade.

Pour ce premier plan d'action, le chapitre interface terre-mer est constitué :

1. d'un diagnostic, concernant les enjeux à traiter prioritairement et les problématiques à considérer dans une démarche intégrée terre-mer ;
2. d'un recensement des mesures existantes répondant à ces enjeux dans le cadre de la SNAP, dans divers documents, plans, programmes initiant des actions en lien avec l'interface terre-mer.



Plan d'action de façade maritime NAMO



Plan d'action de façade maritime NAMO

Guide de lecture du plan d'actions :

OBJECTIF DÉFINI DANS LA SNAP 2030

Mesure SNAP
Mesure définie dans la SNAP 2030

Thématique

ACTIONS	
Nationale	Actions définies dans le plan national d'action SNAP 2021-2023 (<i>identifiées via les actions, objectifs puis mesures dans le 1^{er} plan national d'action</i>)
Façade NAMO	Actions définies dans le plan d'action du DSF 1 ^{er} cycle ou dans le programme de mesure du PAMM 1 ^{er} cycle (<i>actions qui se poursuivent</i>)
Autres	Autres documents, plans, programmes initiant des actions en lien avec l'interface terre-mer (<i>voir les détails annexe 5 « liste des documents porteurs d'actions répondant aux enjeux de l'interface terre-mer »</i>), notamment les plans d'actions régionaux actuellement en cours de révision.

Mesures et actions socles :

Afin d'être rapidement identifiées, les mesures et actions « socles » de la SNAP (à décliner systématiquement) sont signalées par un fond bleu identique à celui du présent paragraphe.

OBJECTIF SNAP 1

DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Mesure SNAP 1

Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes.

Réseau Natura 2000

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 3-1-1: Renforcer la cohérence du réseau de sites Natura 2000 terrestres et marins par une analyse de sa représentativité et des compléments / modifications utiles (en lien avec l'évaluation réalisée en continu par l'UMS patronat). Il s'agit en particulier de combler les insuffisances résiduelles du réseau Natura 2000, notamment pour les sites marins côtiers et au large en procédant à des extensions de sites ou des créations de sites , en lien avec les demandes exprimées par la Commission européenne sans porter préjudice aux intérêts stratégiques nationaux.

Zones de conservation halieutique

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 8-1-1: Engager des projets de zones de conservation halieutique sur chaque façade maritime en métropole et dans chaque bassin maritime en outre-mer. Ceci sera réalisé sur la base d'une réflexion stratégique en matière de mise en œuvre des zones de conservation halieutique réalisée en 2021.
Façade NAMO	PAMM / M004-NAT1b: Identifier les zones fonctionnelles halieutiques d'importance et leur sensibilité aux activités anthropiques
	DSF / D01-PC-OE05-AN1: Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFH), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade

Mesure SNAP 2

Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte.

Zones de protection forte

ACTIONS	
Façade NAMO	PAMM / M003-NAT1b : Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable
	DSF / AT-01 : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle + liste des zones de protection forte existantes et des secteurs d'étude des zones de protection forte potentielles du volet stratégique du DSF NAMO cycle 2 (annexe 3, figures 5 et 6)

Conservatoire du littoral

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 14-01-2 : Renforcer la protection du littoral par l' extension du domaine protégé du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (extension d'au moins 6 000 hectares supplémentaires d'aires protégées, dont une partie sera sous protection forte).
Façade NAMO	PAMM / M005-NAT1b : Cibler et mettre en œuvre la politique d'affectation et d'attribution du domaine public maritime naturel au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Autres	Plans d'actions territoriaux Bretagne et Pays de Loire.

Sites d'intérêt géologique

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 16-01-2 : Déployer les listes départementales des sites d'intérêts géologiques
Autres	Plans d'actions territoriaux Bretagne et Pays de Loire.

Réserves naturelles nationales

ACTIONS	
Nationale	<u>SNAP / 01-9-2 : Créer ou étendre 20 réserves naturelles nationales</u> dont notamment la réserve naturelle nationale des Glorieuses et celle des forêts des monts et crêtes de Mayotte. La création de ces réserves naturelles permettra la protection de zones humides (construire une trajectoire pour doubler la surface actuellement protégée), de milieux forestiers, de milieux ouverts mais également d'espaces maritimes d'intérêt majeur (ex : récifs coralliens).
Façade NAMO	<u>DSF / AT-01 : Développer le réseau</u> des zones de protection forte et en renforcer le contrôle + liste des zones de protection forte existantes et des secteurs d'étude des zones de protection forte potentielles du volet stratégique du DSF NAMO cycle 2 (annexe 3, figures 5 et 6)
Autres	Plans d'actions territoriaux Bretagne et Pays de Loire (cf. liste des projets de créations ou d'extensions des réserves naturelles existantes localisées le long de la limite terre – mer).

Mesure SNAP 3

Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales

Outils de diagnostic

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 19-1-3 : Mettre à disposition une boîte à outils (cadre, cartographies...) permettant d'identifier les aires protégées, les écosystèmes sur lesquels il serait pertinent de développer des aires protégées (échelles métropole, collectivités d'outremer, bassins ultra-marins et façade maritime, et écorégion). Cette boîte à outils sera disponible en ligne.
	SNAP / 20-1-3 : Mettre à disposition des réseaux une analyse scientifique robuste sur la représentativité, la connectivité, la réplication et l'adéquation du réseau d'aires protégées aux niveaux national et écorégional en métropole et outre-mer
	SNAP / 22-1-3 : Faire l' inventaire des expérimentations ou travaux en cours sur la connectivité entre aires protégées
Façade NAMO	DSF / D01-OM-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
	DSF / D01-HB-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer

Nouvelles zones à protéger

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 25-1-3 : Pour le milieu marin en métropole, adopter dans le cadre des documents stratégiques de façade les cibles et propositions de sites en vue du développement des protections fortes à atteindre d'ici 2026.
	SNAP / 21-1-3 : Proposer à une échelle territorialisée (Région, collectivités ultra-marines) de nouvelles zones à protéger , incluant des zones de protection forte, sur la base d'un diagnostic territorial de l'état du réseau d'aires protégées
	SNAP / 23-1-3 : Identifier des nouveaux sites pour créer ou étendre de nouvelles réserves naturelles nationales et régionales horizon 2030, en lien avec les démarches de diagnostic territorial.

Façade NAMO	<u>PAMM / M003-NAT1b</u> : Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable
	<u>DSF / AT-01</u> : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle + liste des zones de protection forte existantes et des secteurs d'étude des zones de protection forte potentielles du volet stratégique du DSF NAMO cycle 2 (annexe 3, figures 5 et 6) + focus sur les zones de protection forte du littoral p. 69 à 75
	<u>DSF / D01-HB-OE10-AN2</u> : Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire
	<u>DSF / D01-OM-OE03-AN1</u> : Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d' oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine
	<u>DSF / D01-OM-OE06-AN2</u> : Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux
	<u>DSF / D01-PC-OE01-AN1</u> : Réviser la réglementation relative aux captures d' élastomobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local
	<u>DSF / D01-PC-OE05-AN1</u> : Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade

Mesure SNAP 4

Mobiliser les outils qui contribuent à la protection des écosystèmes pour en assurer la cohérence et la connectivité

Inventaire du patrimoine naturel

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 29-1-4 : Recenser, dans certains départements pilotes, des sites classés et des espaces naturels sensibles pouvant être associés au réseau des aires protégées y compris en protection forte

Nouveaux outils

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 31-1-4 : Sur la base d'une analyse en opportunité, proposer un cadre pour le développement de zones tampons associées à des aires protégées terrestres ou marines (définition, outils et modalités de mise en œuvre, etc.).
Façade NAMO	DSF / D01-PC-OE05-AN1 : Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade

Mesure SNAP 5

S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte (action arrêté de protection)

Renforcer les outils

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 35-1-5 : Élaborer un plan stratégique en faveur des arrêtés préfectoraux de protection (de biotope, géotope ou d'habitat naturel) sur la base d'un diagnostic de ces outils : contrôle, signalétique, révision des réglementations en vigueur, synergies avec les outils fonciers, etc.
	SNAP / 34-1-5 : Réaliser un diagnostic du cadre législatif et réglementaire relatif à la création des aires protégées afin de permettre une évolution dynamique et d'assurer la non-régression globale des aires protégées au regard des enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique

Identifier les protections fortes

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 37-1-5 : Réaliser un état des lieux exhaustif et qualitatif de la protection forte au sein des parcs naturels régionaux (PNR) et des parcs naturels marins (PNM), des actions et des outils de spatialisation des enjeux de biodiversité au sein des chartes des PNR et des plans de gestion des PNM et sur cette base, identifier les bonnes pratiques pour formaliser le cas échéant un guide de bonnes pratiques.
	SNAP / 38-1-5 : Identifier les sites bénéficiant d'un niveau de protection forte au sein du domaine protégé du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.
NAMO	DSF / AT-01 : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle + liste des zones de protection forte existantes et des secteurs d'étude des zones de protection forte potentielles du volet stratégique du DSF NAMO cycle 2 (annexe 3, figures 5 et 6)

OBJECTIF SNAP 2

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION EFFICACE ET ADAPTÉE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure SNAP 6

Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau

Dynamique des réseaux de gestionnaires

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 39-02-6: Appuyer une animation nationale et régionale de réseaux de gestionnaires et de scientifiques référents en lien avec la gestion et l'évaluation des aires protégées.
	SNAP / 40-02-6: Développer une plateforme de mise en réseau régionalisée (y compris écorégion ou façades maritimes) permettant une mutualisation et un partage des expertises entre gestionnaires et chercheurs

Formation et outils pour les gestionnaires

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 41-02-6: Développer un plan de formation national des gestionnaires notamment autour des principes de planification, d'évaluation et de gouvernance des aires protégées
	SNAP / 42-02-6: Développer un centre de ressources unifié d'appui technique inter-aires protégées pour le développement de méthodes, d'outils et de compétences relatifs à la gestion des aires protégées
Façade NAMO	DSF / D02-AN1: Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines

Formation par les gestionnaires

ACTIONS	
Nationale	<u>SNAP / 43-02-6:</u> Définir et initier une offre de formation dynamique ou de sensibilisation prodiguée par les gestionnaires aux acteurs des territoires
Façade NAMO	<u>DSF / DE-OSE-VII-1-AF1:</u> Sensibiliser et former les acteurs professionnels et les usagers à la pratique d'un nautisme durable
	<u>DSF / DE-OSE-VIII-2-AF1:</u> Sensibiliser et former aux métiers de la pêche durable
	<u>DSF / TE-OSE-II-3-AF4:</u> Renforcer la prévention et la lutte contre les espèces non indigènes sur les îles du Ponant
	<u>DSF / D01-OM-OE06-AN2:</u> Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux

Mesure SNAP 7

Renforcer la méthode d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

Documents de gestion

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 44-02-7 : Faire un état des lieux du nombre et des types de documents de gestion validés par types d'aires protégées. Définir les modalités de suivi et de mise à jour de ces données dans la base de référence des espaces protégés. Conduire une analyse approfondie des besoins pour la mise en œuvre de la méthodologie des documents de gestion et son adaptation aux spécificités des différents types d'aires protégées
	SNAP / 45-02-7 : Adapter la méthodologie du guide d'élaboration des documents de gestion des espaces naturels à l'ensemble des statuts concernés, en intégrant les spécificités des différents types d'aires protégées. Dans le cadre du centre de ressources dédié, diffuser la méthodologie d'élaboration des documents de gestion des espaces naturels dans les aires protégées qui ont un plan de gestion.
	SNAP / 46-02-7 : Construire un cadre unifié pour rassembler les résultats des dispositifs d'évaluation existants dans les aires protégées pour proposer une première valorisation des résultats obtenus en inter-réseau aux échelles régionales, nationales (voire internationales) et identifier les manques et les besoins pour un socle commun. Pour le réseau Natura2000, poursuivre le développement et l'optimisation de méthodes d'évaluation et de suivi de l'efficacité des mesures de gestion. Déployer les dispositifs d'évaluation dans les aires protégées, pour rendre compte des résultats obtenus. Construire collectivement un socle commun (questions évaluatives, indicateurs) adapté à différentes échelles (écorégionales, régionales, façades/bassins ultramarins, locales).
Façade NAMO	PAMM / M002-NAT1b : Gérer les sites Natura 2000 en mer : élaborer et animer des documents d'objectifs

Évaluation de l'état de conservation

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 51-02-7 : Établir une méthodologie pour suivre l'état de conservation de la biodiversité au sein du réseau d'aires protégées (ex : identification d'espèces cibles, etc.), voire établir le concept de « maintien dans un état de conservation favorable ».
Façade NAMO	DSF / AT-01 : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle + liste des zones de protection forte existantes et des secteurs d'étude des zones de protection forte potentielles du volet stratégique du DSF NAMO cycle 2 (annexe 3, figures 5 et 6)
	DSF / D01-HB-OE01-AN1 : Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié

Intégration du changement climatique

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 52-02-7 (1) et 53-02-7 (2) : Intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées (1) Réunir les résultats des projets (achevés ou en cours) des différents réseaux concernant l' adaptation de la gestion face aux effets du changement climatique (2) Élaborer les méthodes et outils opérationnels à destination des gestionnaires pour intégrer les enjeux de changements climatiques, visant à : - diffuser les bonnes pratiques - les intégrer dans les documents de planification - les suivre et les évaluer

OBJECTIF SNAP 3

ACCOMPAGNER DES ACTIVITÉS DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure SNAP 8

Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées

Évaluation de la compatibilité

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 54-03-8 : Élaborer des critères permettant d'évaluer la compatibilité des usages avec les objectifs de conservation des aires marines protégées. Et proposer un cadre méthodologique pour fournir des critères adaptés aux objectifs de conservation des aires protégées
	SNAP / 55-03-8 : Élaborer une méthodologie d' analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000 associés à la pêche maritime professionnelle
Façade NAMO	DSF / D01-HB-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
	DSF / D01-OM-OE01-AN1 : Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire

Contrôle

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 57-03-8: Renforcer les capacités de surveillance et de contrôle des mesures réglementaires au sein du réseau d'aires protégées en mer et à terre (notamment zones de protection forte), en cohérence avec les schémas directeurs capacitaires des administrations.
	SNAP / 59-03-8: Définir des objectifs chiffrés de surveillance et de contrôle des activités dans l'ensemble des plans de contrôle « eau et nature », et « environnement marin », d'une part et lancer une réflexion sur l'articulation entre la politique pénale et les cadres de contrôle et de surveillance pour la protection de l'environnement (procédures, formations, sensibilisations des magistrats, etc.) d'autre part.
Façade NAMO	DSF / AT-04: Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin
	DSF / AT-01: Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle + liste des zones de protection forte existantes et des secteurs d'étude des zones de protection forte potentielles du volet stratégique du DSF NAMO cycle 2 (annexe 3, figures 5 et 6)

Mesure SNAP 9

Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

Sites de référence

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 61-03-9: Mettre en place un réseau de sites de référence dans les aires protégées présentant la compatibilité entre protection de la biodiversité et les activités économiques de pêche, aquaculture, agriculture, sylviculture, sports de nature, gestion de la faune sauvage et des aspects sanitaires, gestion de la flore sauvage, contrôle des espèces exotiques envahissantes, gestion des risques, adaptation au changement climatique. L'enjeu étant de diffuser les bonnes pratiques, l'organisation de formation, le co-portage entre gestionnaire et structures professionnelles concernées, instances de dialogue multi-acteurs (exemple observatoire agro-sylvocynégétique)

Pêche

ACTIONS	
Façade NAMO	DSF / DE-0SE-VIII-2-AF1: Sensibiliser et former aux métiers de la pêche durable
	DSF / DE-0SE-VIII-5-AF1: Favoriser le développement d'une pêche maritime de loisir durable
	DSF / D01-OM-OE01-AN1: Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire
	DSF / D10-OE01-AN5: Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables

Tourisme et sports de nature

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 63-03-9: Investir dans des infrastructures d'accueil qui permettent de limiter l'impact de la fréquentation touristique sur les aires protégées (gîtes pour éviter le bivouac, sentiers balisés, etc.) et définir des stratégies touristiques de gestion des flux sur les aires protégées soumises à une forte fréquentation
	SNAP / 64-03-9: Intégrer, en co-construction avec les acteurs, des contenus environnementaux dans les formations initiales des éducateurs sportifs de nature, des acteurs de l'éducation populaire et du tourisme, et des contenus de formation spécifique pour ceux qui interviennent dans les aires protégées

Façade NAMO	DSF / DE-OSE-VII-1-AF1: Sensibiliser et former les acteurs professionnels et les usagers à la pratique d'un nautisme durable
	DSF / DE-OSE-VII-2-AF2: Développer des outils facilitant la pratique du nautisme durable
	DSF / D01-HB-OE06-AN1: Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
	DSF / D01-OM-OE01-AN1: Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire
	DSF / D01-MT-OE01-AN1: Renforcer l' encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins
	DSF / D09-OE01-AF1: Sensibiliser les plaisanciers sur la question de la gestion des rejets par les navires de plaisance au large
	DSF / AT-03: Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces, à destination de la navigation de plaisance

Démarches et innovations

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 66-03-9: Encourager et valoriser les démarches et innovations mises en place dans les aires protégées: labellisations type marques parc ou démarches qualités (label MSC pour la pêche, labels et certification de gestion forestière, etc.), partenariats entreprises/aires protégées: déploiement des entreprises engagées pour la nature, reconnaissance de l'innovation: « né dans un espace protégé », réseau de sites de démonstration. Produire un document de valorisation commune de l'ensemble des démarches de labellisation mises en place dans les aires protégées pour promouvoir le rôle joué dans la transition écologique des activités
Façade NAMO	DSF / DE-OSE-VII-2-AF1: Encourager les démarches de certifications et de labellisations par les acteurs nautiques
	DSF / DE-OSE-VIII-3-AN1: Promouvoir la recherche d' innovations techniques pour la filière pêche

OBJECTIF SNAP 4

CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES

Mesure SNAP 10

Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire

Documents de planification

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 67-04-10: Mener un diagnostic du cadre législatif et réglementaire d'articulation entre politiques des aires protégées et politiques publiques d'aménagement. En accompagnement, achever la compilation des zonages des documents de planification du territoire dans le géoportail de l'urbanisme, afin de les croiser avec les objectifs géographiques de la stratégie nationale des aires protégées et ainsi identifier les secteurs critiques
	SNAP / 68-04-10: Actualiser la prise en compte du réseau des aires protégées dans les schémas régionaux (stratégie régionale de la biodiversité, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, trames vertes et bleues, schéma d'aménagement régional dans les outremer), pour l'intégration des enjeux de cohérence écologique et réciproquement promouvoir la prise en compte des territoires ruraux ou urbains de proximité dans les documents de gestion des aires protégées
	SNAP / 69-04-10: Renforcer la dimension terre-mer dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en cours de révision pour limiter les impacts dans les aires marines protégées. Renforcer la présence d'acteurs du monde maritime dans les comités de bassin à l'occasion de leur renouvellement (15 %)

Façade NAMO	DSF / TE-05-II-4-AF1: Évaluer les effets des politiques terrestres sur les territoires maritimes avant leur mise en œuvre
	DSF / D05-OE01-AF1: Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
	DSF / D06-OE01-AN1: Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »

Projets de territoire

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 70-04-10: Déployer des appels à projets pour innovation du type: programmes d'investissements d'avenir, contrats de transition écologique, projets d'innovation territoriale... dont les aires protégées sont porteuses ou intégrées pleinement et assurer leur capitalisation effective
	SNAP / 71-04-10: Mettre en place des actions d' accompagnement (échanges, formations, etc.) et de valorisation des élus impliqués dans les aires protégées au niveau régional et national. Pour Natura 2000, afin de faciliter le portage de cette politique et son appropriation territoriale, accompagner le développement de l'implication des élus: formation, accompagnement dans leur mission de présidence de COPIL, mise en place d'enceintes de partage à un niveau national et territorial et animation d'un réseau d'élus pilotée au niveau national via la mission inter-réseaux FCEN/FPNRF/RNF. Cette démarche pilote pourrait utilement être valorisée dans une logique plus large touchant l'ensemble des aires protégées

Mesure SNAP 11

Favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées

Implication des citoyens

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 74-04-11 : Encourager et valoriser les initiatives citoyennes de contribution à la création, à la gestion et à la préservation des aires protégées (ou d'outils territoriaux contribuant à la protection de la biodiversité), dans une logique de contribution au renforcement du réseau d'aires protégées visant les zones à restaurer et à protéger par des initiatives citoyennes, notamment au travers de l'outil des obligations réelles environnementales (ORE)
	SNAP / 75-04-11 : Développer le bénévolat et le service civique dans les aires protégées
	SNAP / 76-04-11 : Développer et mettre en œuvre une campagne nationale de communication rappelant que les aires protégées sont des territoires vivants où s'invente une autre relation à la nature, s'appuyant sur les gestionnaires et les expériences réussies en matière de création et de gestion intégrée des aires protégées (lien avec une aire protégée près de chez vous)

Sciences participatives

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 73-04-11 : Développer les programmes de sciences participatives dans les aires protégées, avec un double objectif de sensibilisation du public à la biodiversité et de production de données naturalistes
Façade NAMO	DSF/ RF-OSE-II-1-AF3 : Améliorer la collecte et l'accès à la donnée pour mieux la valoriser
	DSF / DE-OSE-VII-2-AF2 : Développer des outils facilitant la pratique du nautisme durable
	DSF / TE-OSE-I-4-AF1 : Promouvoir les actions de sensibilisation, de formation, d'éducation sur l'estran et zones marines eutrophisées via les sciences citoyennes
	DSF/ D10-OE01-AN4 : Sensibiliser, informer et éduquer sur la pollution des océans par les déchets

Mesure SNAP 12

Faire des aires protégées les lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature

Aires marines éducatives

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 80-04-12 : Créer 500 aires terrestres et marines éducatives qui sont des outils qui contribuent à la protection des écosystèmes et qui se trouvent souvent au sein d'aires protégées.
Façade NAMO	DSF / AT-02 : Développer le réseau des aires marines éducatives

Évènements, campagnes, initiatives

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 82-04-12 : Mobiliser les aires protégées de manière coordonnée en région pour une participation active aux évènements ciblés : fête de la nature, fête de la science, fête de la mer, journée du patrimoine, jour de la nuit, semaine du développement durable, un espace protégé près de chez vous
	SNAP / 83-04-12 : Développer et lancer l'initiative « Séjour nature et sauvage : vivez une expérience unique dans les réserves naturelles » permettant aux citoyennes et citoyens d'accéder à une expérience accompagnée dans les réserves naturelles en lien avec les séjours vacances pour les enfants et les séjours des comités d'entreprise pour les adultes et les familles
	SNAP / 81-04-12 : Mener une action au titre de la campagne « un espace protégé près de chez vous » dans un tiers des aires protégées
Façade NAMO	DSF/ TE-OSE-I-4-AF1 : Promouvoir les actions de sensibilisation , de formation, d'éducation sur l'estran et zones marines eutrophisées via les sciences citoyennes
	DSF/ DE-OSE-VIII-5-AF1 : Favoriser le développement d'une pêche maritime de loisir durable
	DSF / TE-OSE-II-6-AF2 : Pérenniser l'accès du public aux sentiers littoraux et côtiers

OBJECTIF SNAP 5

RENFORCER LA COOPÉRATION À L'INTERNATIONAL POUR ENRAYER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Mesure SNAP 13

S'appuyer sur les aires protégées pour défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité

Réseau international d'aires protégées

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 91-05-13 : Développer davantage de réseaux d'aires marines protégées efficaces et bien gérées dans les zones couvertes par les conventions de mers régionales, y compris au-delà des juridictions nationales pour OSPAR et la CCAMLR
	SNAP / 92-05-13 : Dans le cadre des conventions de mers régionales, pousser à une évaluation du réseau d'aires marines protégées au regard des altérations de la biodiversité marine liées au changement climatique, afin de s'assurer que la couverture géographique de ce réseau et son régime de gestion maintiennent une bonne représentativité et protection des écosystèmes à l'épreuve de ces changements

Mesure SNAP 14

Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux

Aires protégées transfrontalières

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 94-05-14 : Réaliser un bilan des opportunités de création et de gestion d'aires protégées transfrontalières et dans le cadre des conventions régionales (Convention Alpine, Conventions des mers régionales) et autres mécanismes internationaux

Réseaux

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 93-05-14 : Contribuer au développement de réseaux régionaux d'aires protégées en Europe (réseaux Natura 2000 et Emeraude) et à l'international
	SNAP / 95-05-14 : Renforcer l' implication des gestionnaires d'aires protégées au sein des réseaux européens par l'intermédiaire d'un partage de représentation des gestionnaires d'aires protégées au sein de la conférence des aires protégées (Europarcs, Eurosites, réseaux ALPARC, et REDPARQUES notamment internationaux) (MEDPAN, WCPA...)

OBJECTIF SNAP 6

UN RÉSEAU PÉRENNE D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure SNAP 15

Consolider le financement des aires protégées

Diagnostic

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 97-06-15 : Réaliser un diagnostic relatif aux budgets et modes de financement des aires protégées, intégrant notamment une analyse et des recommandations

Financements nationaux et locaux

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 99-06-15 : Expertiser, dans le cadre du diagnostic prévu sur les budgets et financements des aires protégées, les modalités de valorisation des aires protégées dans les budgets des collectivités
	SNAP / 100-06-15 : Expertiser dans le cadre d'une mission d'inspection CGEDD-IGF les voies d'une mise en cohérence de l'assiette des redevances des agences de l'eau avec les missions financées par ces établissements. Examiner les pistes de diversification des dépenses des agences de l'eau pour contribuer aux activités des aires protégées
	SNAP / 102-06-15 : Évaluer la faisabilité d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour appuyer des projets dans les aires protégées (au titre du patrimoine naturel et culturel)

Nationale	SNAP / 103-06-15 : En s'appuyant sur le diagnostic précité, proposer des modalités de compensation financière des usages tels que manifestations sportives ou culturelles payantes dans un espace protégé et réaliser des études d'impact
	SNAP / 104-06-15 : Étudier la mise en place de contrats d'objectifs et de performance pluriannuels permettant une visibilité pluriannuelle des engagements financiers pour la gestion d'aires protégées
	SNAP / 105-06-15 : Recenser les leviers de financement possibles pour les programmes d' acquisition de connaissance en lien avec les aires protégées: inventaires, appel à projets gestionnaires-chercheurs, revues systématiques, appel à manifestation d'intérêt pour l'évaluation des mesures de gestion, réseau de sites sentinelles, etc.

Financements européens

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 108-06-15 : Installer une conférence des financeurs nationale et des conférences aux échelles territoriales adéquates (Régions, façade maritime, bassins ultramarins, collectivités d'outre-mer)
	SNAP / 106-06-15 : Construire le Projet LIFE SNAP et projets associés (le projet vise notamment à optimiser l'utilisation de tous les fonds européens tant sectoriels que structurels)
	SNAP / 107-06-15 : Organiser un séminaire national réunissant l'ensemble des acteurs avec la commission européenne concernant la mobilisation des fonds européens (FEADER, FEDER, LIFE, PAC, FEAMP, Interreg), notamment pour l'application des directives nature et de la stratégie européenne pour la biodiversité
	SNAP / 109-06-15 : Dans le cadre de la définition des programmes d'intervention relatifs aux différents fonds européens , renforcer la contribution des politiques européennes à la préservation de la biodiversité, notamment en assurant leur compatibilité avec l'atteinte des objectifs de conservation de la nature poursuivis dans les aires protégées
	SNAP / 110-06-15 : Étudier la mise en œuvre d' outils d'accompagnement (outils financiers, plate-forme d'appui) des gestionnaires en vue de faciliter la mise en place d'une ingénierie de projet permettant de valoriser et mutualiser les financements européens notamment dans le cadre de la réponse aux appels à projet LIFE
	SNAP / 111-06-15 : Étudier les modalités d'appui des gestionnaires pour leur permettre de faire face aux obligations d' avances de trésorerie

Mesure SNAP 16

Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées

ACTIONS	
Nationale	<u>SNAP / 114-06-16</u> : Présenter autrement le financement de la biodiversité, de façon intégrée et comme un investissement global, en donnant par exemple des ordres de grandeur des coûts et services rendus liés aux aires protégées. Examiner la valorisation de ces atouts dans le cadre du green budgeting
	<u>SNAP / 115-06-16</u> : Renforcer l'implication du secteur privé , notamment par la mise en place d'un mécanisme permettant le déploiement et la sécurisation du mécénat
	<u>SNAP / 116-06-16</u> : Mobiliser les citoyens , l'individu, l'utilisateur avec des dispositifs innovants permettant des co-financements par des dons, soutiens des citoyens, etc. (ex : budget participatif)
Façade NAMO	<u>DSF / DE-OSE-VII-2-AF3</u> : Développer les actions favorisant le développement des services écosystémiques des écosystèmes marins et côtiers portées par les structures des activités nautiques ou les pratiquants

OBJECTIF SNAP 7

CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Mesure SNAP 17

Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance

Questions aux chercheurs

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 117-07-17 : Coproduire une synthèse des questions scientifiques issues des besoins et problématiques de gestion des aires protégées et de conservation de la biodiversité à partir d'échanges et questionnements avec les têtes de réseau
	SNAP / 118-07-17 : Organiser des ateliers thématiques avec des organismes de recherche et des scientifiques pour poser des problématiques de recherche adaptées aux aires protégées

Outils

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 121-07-17 : Réaliser les diagnostics de la cohérence des réseaux d'aires protégées dans chaque écorégion du territoire, milieu marin compris, et identifier les lacunes à combler (en cohérence avec objectif 1)
	SNAP / 122-07-17 : Poursuivre les dispositifs d'appel à manifestation d'intérêt permettant d'apporter aux gestionnaires un appui méthodologique en matière de statistique pour la mise en place d'inventaires et de suivis
	SNAP / 123-07-17 : Poursuivre, pérenniser et développer les dispositifs d'appel à manifestation d'intérêt permettant de financer l' évaluation de l'efficacité des mesures de gestion, pour mettre en réseau des sites avec un suivi harmonisé

Données

ACTIONS	
Façade NAMO	DSF / AT-03: Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces, à destination de la navigation de plaisance
	DSF / D01-HB-OE06-AN1: Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
	DSF / D01-OM-OE02-AN1: Préfigurer et mettre en place un Observatoire national de l'éolien en mer
	DSF / D01-OM-OE03-AN1: Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d' oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine
	DSF / D01-OM-OE06-AN1: Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
	DSF / D06-OE01-AN1: Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »
	DSF / D06-OE01-AN2: Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin

Indicateurs

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 119-07-17: Établir un état des lieux des indicateurs de l'état de la conservation et des pressions les plus significatives à l'échelle régionale, des façades maritimes, des bassins ultramarins et écorégionale, et permettant une comparaison dans et hors réseau, et proposer les indicateurs manquants (lien avec objectif 2)
	SNAP / 120-07-17: Sélectionner au niveau national des indicateurs pertinents pour évaluer l'état de conservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine culturel dans les aires protégées

Mesure SNAP 18

Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

Identification des experts

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 134-07-18: Préparer, mettre en visibilité et actualiser un annuaire des compétences scientifiques/naturalistes au sein de chaque réseau d'aires protégées
Façade NAMO	DSF / RF-OSE-II-2-AF1: Soutenir le vivier de recherche maritime de la façade et sa contribution aux programmes de recherche

Capitalisation de l'existant

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 130-07-18: Recenser les programmes visant à évaluer les services écosystémiques dans les aires protégées et élaborer un guide de bonnes pratiques de prise en compte des services écosystémiques dans la gestion des aires protégées

Acquisition de connaissances

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 131-07-18: Dans le cadre d'une expérimentation , lancer dans une série d'aires protégées des programmes visant à analyser les services écosystémiques présents, et à les préserver, valoriser, et restaurer le cas échéant services écosystémiques dans la gestion des aires protégées
Façade NAMO	DSF / RF-OSE-II-1-AF1: Réalisation d'études pour améliorer la connaissance des impacts des activités en mer
	DSF / RF-OSE-II-1-AF2: Améliorer la connaissance halieutique
	DSF / DE-OSE-VIII-5-AF1: Favoriser le développement d'une pêche maritime de loisir durable
	DSF / D01-HB-OE01-AN1: Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié
	DSF / D01-OM-OE01-AN1: Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire

Sentinelles

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 132-07-18 : Étendre et pérenniser les dispositifs de surveillance des maladies ou contaminants chimiques à enjeu de conservation, de santé publique ou économique et mettre en œuvre un dépistage systématique dans les territoires à risque afin de détecter les émergences sanitaires
	SNAP / 133-07-18 : Dans le cadre des programmes de surveillance terrestre et marine, étendre et pérenniser les dispositifs de réseau de sites sentinelles et la mise en place d'observatoires scientifiques pour le suivi et l'analyse de l'incidence des changements globaux



Interface terre-mer

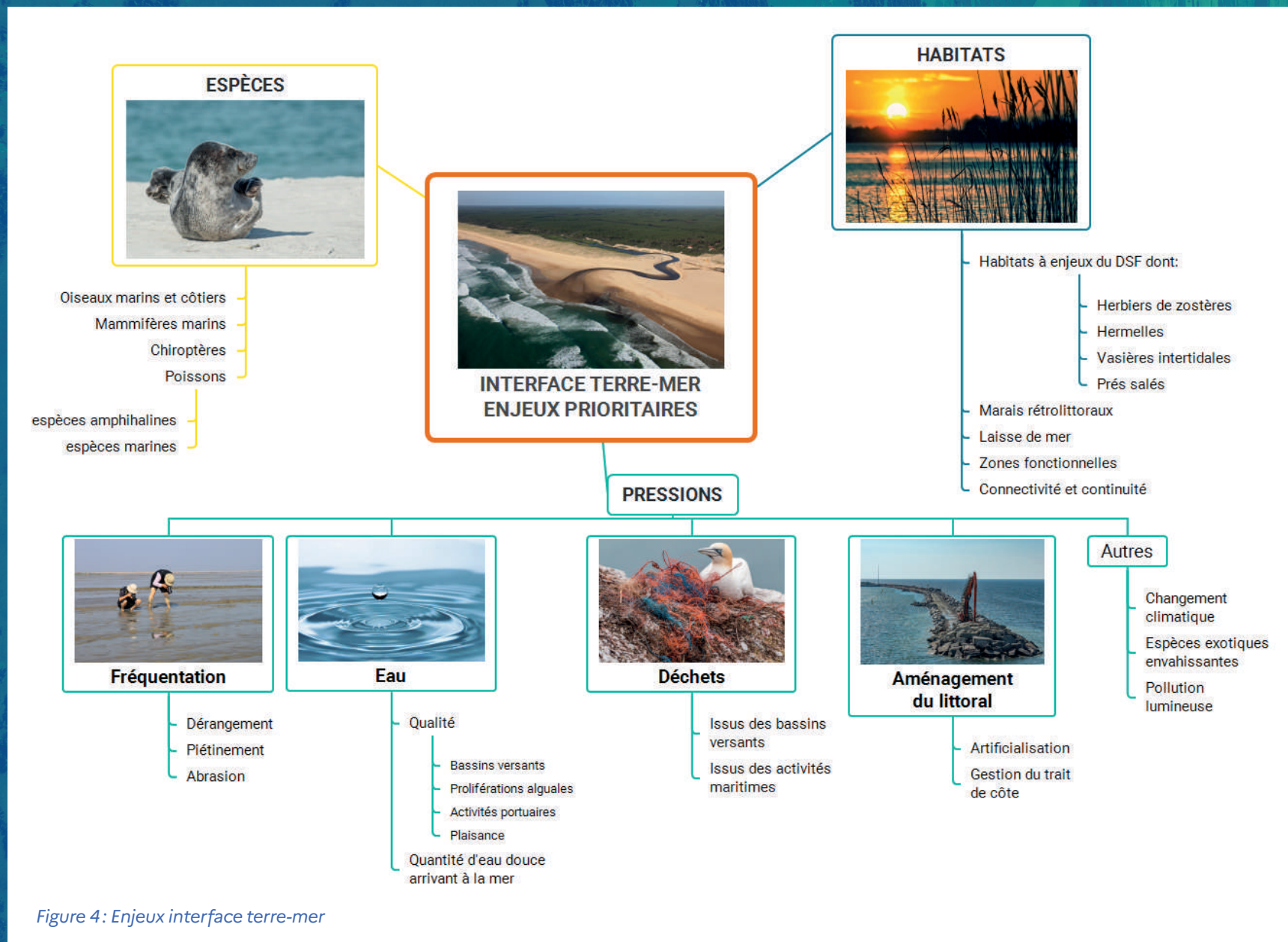


Figure 4: Enjeux interface terre-mer

Interface terre-mer

L'interface entre la mer et la terre, zone de contact par laquelle se produisent de nombreux échanges, est source de richesses pour la **biodiversité** comme pour les paysages comprenant la mer, la terre, les embouchures de fleuves, les

zones humides et l'estran. Cette diversité tout à fait particulière, soutient ainsi des **fonctionnalités écologiques essentielles** pour les écosystèmes marins et littoraux.

Diagnostic – enjeux prioritaires

Plusieurs **enjeux environnementaux** concernent à la fois les espaces maritimes et terrestres, parfois sur de larges périmètres. Il peut s'agir d'enjeux communs ou qui présentent des inter-dépendances caractéristiques de l'interface terre-mer.

Les enjeux terre-mer prioritaires ont été recensés avec les acteurs de la façade et classés en trois grandes catégories : les enjeux sur les espèces, les habitats et les pressions (*Figure 4*).

Espèces

Les espaces littoraux regroupent des zones fonctionnelles ou des corridors écologiques nécessaires à un certain nombre d'espèces animales mobiles :

- les **oiseaux** marins et côtiers s'y côtoient pour se nourrir, se reposer et se reproduire ;
- ils sont des lieux de passage ou de repos pour certaines **espèces migratrices** (oiseaux, poissons amphihalins, chiroptères) ;
- certains **mammifères marins**, notamment les pinnipèdes⁸, viennent se reposer et se reproduire sur l'estran ;
- ils concentrent des zones de nourricerie ou de frayère pour un grand nombre d'espèces de **poissons**.

Ces espèces sont notamment exposées à des problématiques de dérangement, de destruction de leur habitat, de prédation par des espèces introduites ou domestiques, de pollution et d'obstacles à la connectivité.

Habitats

Plusieurs habitats à enjeux se situent directement sur la frange littorale :

- les récifs d'**hermelles** et les herbiers de **zostères** se développent dans la zone de balancement des marées. Ils jouent un rôle dans la protection du trait de côte contre l'érosion en atténuant la force des vagues, filtrent les particules en suspension dans l'eau, abritent et nourrissent de nombreuses espèces marines ;
- les **vasières intertidales** sont caractérisées par une très forte productivité biologique. Elles constituent d'importantes nourriceries pour les poissons et accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment durant la période d'hivernage et de reproduction ;
- la **laisse de mer**, formée par les débris naturels déposés par la mer lors des marées, est un écosystème essentiel pour la formation des dunes et la lutte contre l'érosion. Elle représente une source de nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de poissons ;
- les **zones humides littorales**, notamment les prés salés et les marais jouent un rôle de tampon et de filtre entre les eaux continentales et marines. Zones de transition entre terre et eau, elles accueillent notamment de nombreuses espèces migratrices (oiseaux et poissons amphihalins) ;

⁸ Nom d'un ordre de mammifères aquatiques tels que les morses, les otaries et les phoques, dont les membres sont modifiés en nageoires.

Tous ces habitats constituent d'importants réservoirs de biodiversité. Ils sont exposés à des problématiques de destruction (piétinement, abrasion, ramassage) et sensibles à la qualité de l'eau, à la turbidité, à la pollution, aux déchets et au dérèglement climatique. La **connectivité** entre ces habitats et la **continuité écologique** sont essentielles au maintien des populations et de leur diversité.

Pressions

Fréquentation

Le littoral est support de nombreuses activités de loisirs et de sports nautiques, de plus en plus diversifiés, pratiqués par des résidents présents à l'année ou par des touristes. La présence humaine à terre, en mer ou même dans les airs (survol par des drones par exemple) est ainsi de plus en plus importante. Dans certaines zones à enjeux, la fréquentation peut être source de perturbations importantes si elle n'est pas encadrée :

- dans les zones fonctionnelles pour les oiseaux et les mammifères marins, les activités humaines peuvent être une source de **dérangement** (visuelle ou sonore) et représenter une menace, notamment pendant les périodes de reproduction, de nidification, de migration et d'hivernage ;
- la fréquentation croissante des sites peut avoir pour conséquence un **piétinement** des habitats (récifs d'hermelles, herbiers de zostères, prés salés...) ou un écrasement des œufs dans les nids les plus vulnérables ;
- dans l'eau, les activités peuvent également engendrer des dommages physiques par des phénomènes d'**abrasion**, notamment sur les zones de mouillage.

Eau

L'eau est un important vecteur d'échange entre la terre et la mer. L'eau transportée par les fleuves, transitant par les zones humides ou arrivant par ruissellement direct a ainsi une très forte influence sur le milieu côtier, tant par sa qualité que par les quantités d'eau douce apportées à la mer.

Qualité

Une très grande majorité des **pollutions** affectant les eaux marines côtières proviennent du domaine terrestre (contaminants issus de l'agriculture, des systèmes d'assainissement, des zones industrielles et urbaines...). Les apports directs dans le milieu

marin ne sont cependant pas négligeables (hydrocarbures, antifouling, eaux noires, substances issues de la dilution des anodes sacrificielles, sédiments de dragage...). Ces apports peuvent être de plusieurs natures :

- les **nutriments**, par des phénomènes d'eutrophisation, peuvent être source de déséquilibres au niveau des producteurs primaires et ainsi provoquer des proliférations algales (algues vertes, blooms phytoplanctoniques...);
- les **contaminants chimiques** sont susceptibles d'impacter tous les enjeux écologiques de la zone côtière ;
- les **contaminants microbiologiques**, posent avant tout des questions de préservation de la santé humaine (eaux de baignade et zones de production de coquillages) ;
- la perturbation des conditions hydrodynamiques peut engendrer des variations de la quantité de **sédiments** charriés par les fleuves et de la turbidité des eaux côtières, entraînant des phénomènes d'étouffement ou d'envasement défavorables pour certains habitats et zones fonctionnelles.

Quantité

Le **débit d'eau douce** est essentiel pour le bon fonctionnement des écosystèmes littoraux. Un volume d'eau suffisant doit donc arriver à la mer pour l'atteinte du bon état écologique du milieu marin. La gestion des eaux continentales, notamment la gestion hydraulique des marais doit donc prendre en compte les besoins du milieu marin.

Déchets

Transportés par les fleuves depuis la terre, ou issus directement des activités littorales et marines les **déchets** impactent de nombreuses espèces dont les oiseaux, les mammifères marins et les poissons.

Les déchets en mer sont de nature et de taille très diverses. Parmi eux, les déchets plastiques sont de loin les plus répandus dans l'environnement marin. On estime que 80 % des déchets marins proviennent des activités à terre.

Les effets néfastes des déchets sont dus à leur ingestion, le risque d'entravement, le recouvrement, le transport d'espèces à risque (espèces toxiques ou pathogènes), et le relargage des polluants.

Aménagement du littoral

L'aménagement du littoral a plusieurs finalités :

- gérer le trait de côte afin de protéger les populations et les installations de toutes natures implantées sur le littoral contre les submersions marines, les inondations et l'érosion ;
- entretenir et adapter les zones industrielo-portuaires pour répondre aux besoins du transport maritime, de la pêche, de la plaisance et des infrastructures pour les énergies éoliennes en mer ;
- faire évoluer les zones urbaines afin d'accueillir une population littorale en pleine croissance ;
- développer les infrastructures touristiques.

L'**artificialisation** du trait de côte via la construction d'aménagements portuaires, industriels, d'ouvrages de défense contre la mer et autres infrastructures peut conduire à la destruction directe d'habitats ou de zones fonctionnelles, à l'imperméabilisation des sols et à la modification du régime hydrosédimentaire. L'application de la séquence éviter – réduire – compenser doit limiter ces effets.

La **phase de travaux** est particulièrement sensible, elle est source de dérangement pour la faune (présence humaine, bruit) et de perturbation du milieu (augmentation de la turbidité, émission de contaminants).

Changement climatique

Le changement climatique impacte notamment la physico-chimie des océans : réchauffement, appauvrissement en oxygène, stratification, acidification... ce qui a des conséquences sur la répartition des espèces et le fonctionnement des écosystèmes.

Des effets spécifiques aux littoraux ont été identifiés :

- **élévation du niveau de la mer** contribuant à la compression côtière des habitats et zones fonctionnelles ;

- augmentation de la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes avec notamment des vagues de grande hauteur pouvant entraîner des **submersions** marines et de l'érosion ;
- **intrusions d'eau salée** dans les estuaires préjudiciables pour les communautés estuariennes ;
- épisodes de sécheresse et d'inondation affectant le **débit d'eau douce**.

Des impacts sur certains **habitats côtiers** sont ainsi déjà observés, notamment la diminution de la superficie des zones humides et la modification de l'aire de répartition des herbiers marins.

Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de **l'érosion de la biodiversité** à l'échelle mondiale. Par leurs multiples impacts, elles menacent les espèces indigènes, les habitats naturels et les services rendus par les écosystèmes, mais également les activités économiques et la santé humaine.

Le rythme d'introduction de ces espèces est croissant, et a fortement augmenté au cours des deux derniers siècles, en lien avec l'accélération des échanges commerciaux et du transport des biens et personnes, les principaux vecteurs de transfert étant :

- les eaux et sédiments de ballast ;
- les coques des navires professionnels et de loisir ;
- le transfert de coquillages ;
- les échappements d'élevages ou d'aquariums.

Pollution lumineuse

L'éclairage artificiel est source de perturbation pour la biodiversité. Il peut modifier le **comportement des espèces**, notamment des oiseaux, (orientation, déplacement, perturbations endocriniennes, hormonales et reproductrices) qu'elles soient attirées ou au contraire qu'elles fuient cette lumière.

Inventaire de l'existant

De nombreuses actions et initiatives répondant aux enjeux de l'interface terre-mer existent, portées par des politiques variées, et ont vocation à être encouragées.

L'inventaire suivant recense les actions définies dans le **plan national d'action SNAP 2021-2023**, dans le **plan d'action du DSF NAMO** ainsi que dans le programme de mesure du PAMM qui répondent concrètement aux enjeux identifiés. Il s'agit également d'**établir les liens** vers d'autres stratégies, plans, programmes qui contribuent aux mêmes enjeux.

Ce recensement n'a pas vocation à être exhaustif. Il permet une première approche de l'ensemble des outils existants, répondant aux enjeux d'interface terre-mer pour les aires protégées.

En complément d'information, se reporter aux :

- Annexe 4 : Tableau de croisement entre les enjeux de l'interface terre-mer et les documents porteurs d'actions y répondant ;
- Annexe 5 : Liste des documents porteurs d'actions répondant aux enjeux de l'interface terre-mer.

Espèces

ACTIONS	
Façade NAMO	DSF / D01-OM-OE03-AN1: Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d' oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine
	DSF / D01-OM-OE04-AN1: Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins
	DSF / D01-OM-OE05-AN1: Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux
	DSF / D01-OM-OE06-AN1: Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
	DSF / D01-OM-OE06-AN2: Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux
	DSF / D01-PC-OE03-AN1: Élaborer et mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrateurs sur l'ensemble du continuum Terre-Mer
	DSF / D01-PC-OE3-AN2: Eviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants
	DSF / D01-PC-OE05-AN1: Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFH), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade
	PAMM / M003-NAT1b: Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable
	DSF / AT-01: Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle + liste des zones de protection forte existantes et des secteurs d'étude des zones de protection forte potentielles du volet stratégique du DSF NAMO cycle 2 (annexe 3, figures 5 et 6) + focus sur les zones de protection forte du littoral p. 69 à 75
	DSF / D07-OE03-AN1: Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles affectant la courantologie et la sédimentologie

Autres	Plans d'action territoriaux Bretagne et Pays de Loire, déclinaison de la SNAP 2030 Plan d'action national amphihalins Plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) PNA Phragmite aquatique
--------	---

Cas particulier des chiroptères

N'étant pas des espèces marines à proprement parler, les chiroptères ne sont pas pris en compte dans le DSF.

Chiroptères :

- **Plan national d'action chiroptères :** L'objectif de ce plan national d'actions est la protection et la conservation de 19 espèces dites « prioritaires » de chauves-souris sur l'ensemble du territoire français métropolitain. Pour réduire les pressions exercées sur les 19 espèces prioritaires et ainsi améliorer leur état de conservation, 10 actions ont été iden-

tifiées et définies afin de répondre à trois grands objectifs :

- * Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations
 - * Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques
 - * Soutenir le réseau et informer
- Lien : <https://plan-actions-chiropteres.fr/>

Habitats

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 3-01-1: Renforcer la cohérence du réseau de sites Natura 2000 terrestres et marins par une analyse de sa représentativité et des compléments / modifications utiles (en lien avec l'évaluation réalisée en continu par l'UMS patronat). Il s'agit en particulier de combler les insuffisances résiduelles du réseau Natura 2000, notamment pour les sites marins côtiers et au large en procédant à des extensions de sites ou des créations de sites , en lien avec les demandes exprimées par la Commission européenne sans porter préjudice aux intérêts stratégiques nationaux.
	SNAP / 8-01-1: Engager des projets de zones de conservation halieutique sur chaque façade maritime en métropole et dans chaque bassin maritime en outre-mer. Ceci sera réalisé sur la base d'une réflexion stratégique en matière de mise en œuvre des zones de conservation halieutique réalisée en 2021.
	SNAP / 15-01-2: Dans la continuité des engagements pris dans le cadre des Assises de l'Eau de doubler la superficie de zones humides bénéficiant d'une protection forte en métropole, proposer une stratégie de déploiement d'aires protégées de zones humides , en lien avec les démarches territoriales. Pour cela accroître et accélérer les créations d'aires protégées en zones humides, notamment étudier la faisabilité d'un parc national de zones humides.
	SNAP / 14-01-2: Renforcer la protection du littoral par l' extension du domaine protégé du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (extension d'au moins 6 000 hectares supplémentaires d'aires protégées, dont une partie sera sous protection forte).
	SNAP / 9-01-2: Créer ou étendre 20 réserves naturelles nationales

Façade NAMO	DSF / RF-OSE-II-1-AF1: Réalisation d'études pour améliorer la connaissance des impacts des activités en mer
	DSF / D01-HB-OE01-AN1: Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié
	DSF / D01-HB-OE06-AN1: Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
	DSF / D01-HB-OE06-AN2: Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles
	PAMM / M003-NAT1b: Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable
	DSF / AT-01: Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle + liste des zones de protection forte existantes et des secteurs d'étude des zones de protection forte potentielles du volet stratégique du DSF NAMO cycle 2 (annexe 3, figures 5 et 6) Focus sur les zones de protection forte du littoral p. 69 à 75
	PAMM / M004-NAT1b: Identifier les zones fonctionnelles halieutiques d'importance et leur sensibilité aux activités anthropiques
	DSF / D01-PC-OE05-AN1: Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFH), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade
Autres	Plans d'action territoriaux Bretagne ⁹ et Pays de Loire, déclinaison de la SNAP 2030 : extensions ou créations d'aires protégées, ... Plan national milieux humides DOCOB

⁹ Cf. PAT Bretagne annexe 3 – Projets de création d'aires protégées, d'extension d'aires protégées et d'amélioration du fonctionnement d'aires protégées existantes, retenus dans le PAT 2022-2024

Pressions

Fréquentation

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 63-03-9: Investir dans des infrastructures d'accueil qui permettent de limiter l'impact de la fréquentation touristique sur les aires protégées (gîtes pour éviter le bivouac, sentiers balisés, etc.) et définir des stratégies touristiques de gestion des flux sur les aires protégées soumises à une forte fréquentation
	SNAP / 64-03-9: Intégrer, en co-construction avec les acteurs, des contenus environnementaux dans les formations initiales des éducateurs sportifs de nature , des acteurs de l' éducation populaire et du tourisme , et des contenus de formation spécifique pour ceux qui interviennent dans les aires protégées
Façade NAMO	DSF / DE-0SE-VII-1-AF1: Sensibiliser et former les acteurs professionnels et les usagers à la pratique d'un nautisme durable
	PAMM / M403-ATL1b: Inciter au regroupement des mouillages par la délivrance du titre domanial approprié (zones de mouillages et d'équipements légers) et encourager l'utilisation de techniques d'emprise au sol respectueuse de l'environnement
	DSF / DE-0SE-VII-2-AF2: Développer des outils facilitant la pratique du nautisme durable (mouillages)
	DSF / DE-0SE-VII-2-AF3: Développer les actions favorisant le développement des services écosystémiques des écosystèmes marins et côtiers portées par les structures des activités nautiques ou les pratiquants
	DSF / TE-0SE-II-6-AF2: Pérenniser l'accès du public aux sentiers littoraux et côtiers
	DSF / D01-HB-OE01-AN1: Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié
	DSF / D01-OM-OE06-AN1: Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
	DSF / D01-OM-OE06-AN2: Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux
Autres	DSF / AT-03: Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces, à destination de la navigation de plaisance
	Plans d'action territoriaux Bretagne et Pays de Loire, déclinaison de la SNAP 2030 DOCOB

Eau

Qualité

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 69-04-10: Renforcer la dimension terre-mer dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en cours de révision pour limiter les impacts dans les aires marines protégées. Renforcer la présence d'acteurs du monde maritime dans les comités de bassin à l'occasion de leur renouvellement (15 %)
Façade NAMO	DSF / TE-OSE-I-4-AF1: Promouvoir les actions de sensibilisation, de formation, d'éducation sur l'estran et zones marines eutrophisées via les sciences citoyennes
	DSF / TE-OSE-I-3-AF1: Intégrer l'enjeu phycotoxines
	DSF / D05-OE01-AF1: Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
	PAMM / M013-NAT2: Procéder au recensement des aires de carénage des ports de plaisance, inciter à la délimitation et à la mutualisation des aires de carénage et favoriser la suppression des rejets de contaminants à la mer
	DSF/ D08-OE04-AN1: Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage
	DSF/D08-OE06-AN1: Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires
Autres	DSF/ D08-OE06-AN2: Étudier, évaluer, réduire les sources de perturbateurs endocriens déplacés en mer par les immersions de sédiments de dragage
	SDAGE Loire Bretagne, SAGE Plan d'adaptation au changement climatique Plan Loire grandeur nature Plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)

Quantité

ACTIONS	
Façade NAMO	DSF / D07-OE04-AN1: Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation
Autres	SDAGE Loire Bretagne, SAGE Plan d'adaptation au changement climatique Plan Loire grandeur nature Plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)

Déchets

ACTIONS	
Façade NAMO	DSF / TE-OSE-II-3-AF2 : Encourager la réduction à la source et la réutilisation des déchets sur les îles du Ponant
	DSF / D10-OE01-AN1 : Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
	DSF / D10-OE01-AN2 : Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
	DSF / D10-OE01-AN3 : Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption
	DSF / D10-OE01-AN4 : Sensibiliser , informer et éduquer sur la pollution des océans par les déchets
	DSF / D10-OE01-AN5 : Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables
	DSF / D10-OE02-AN1 : Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement
	DSF / D10-OE02-AN2 : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité
Autres	Plan d'action zéro déchets plastiques en mer : https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-marins DOCOB

Aménagement du littoral

ACTIONS	
Façade NAMO	DSF / TE-OSE-I-5-AF1 : Inciter à l'élaboration de stratégies locales de gestions intégrées du trait de côte (y compris relocalisation) en complément des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI)
	DSF / TE-OSE-II-4-AF1 : Évaluer les effets des politiques terrestres sur les territoires maritimes avant leur mise en œuvre
	DSF / D01-HB-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
	DSF / D01-HB-OE06-AN3 : Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux

	DSF / D01-OM-OE06-AN1: Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
	DSF / D06-OE01-AN1: Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »
	DSF / D06-OE01-AN2: Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin
Autres	Stratégies de gestion du domaine public maritime (DPM) PLU/SCOT/SMVM Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte Stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte Programmes d’actions de prévention des inondations (PAPI) Plans de préventions des risques inondations ou littoraux (PPRI) Stratégies locales de gestion des risques d’inondation (SLGRI)

Changement climatique

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 52-02-7 (1) et 53-02-7 (2): Intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées: (1) Réunir les résultats des projets (achevés ou en cours) des différents réseaux concernant l’adaptation de la gestion face aux effets du changement climatique (2) Élaborer les méthodes et outils opérationnels à destination des gestionnaires pour intégrer les enjeux de changements climatiques, visant à : - diffuser les bonnes pratiques - les intégrer dans les documents de planification - les suivre et les évaluer
Façade NAMO	DSF / D01-OM-OE05-AN1: Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux
Autres	Plan national d’adaptation au changement climatique (PNACC) Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) Projet LIFE Natur’Adapt, Breizh Natur’ Adapt 2025 – 2026 et années suivantes Projet LIFE ADAPTO Projet LIFE ADAPTO+

Espèces exotiques envahissantes

L'éradication d'espèces introduites dans le milieu marin, milieu ouvert, semble impossible. Une priorité absolue est donc donnée à la prévention et

à la lutte contre la dispersion à partir des foyers colonisés.

ACTIONS	
Façade NAMO	PAMM / M011-NAT2: Promouvoir les bonnes pratiques de pêche permettant la limitation de la dissémination des espèces non indigènes envahissantes
	PAMM/ M012-NAT1b: Mettre en place une procédure de contrôle de gestion des eaux de ballast par les navires, conforme aux dispositions de la convention internationale sur les eaux de ballast
	PAMM / M013-NAT2: Procéder au recensement des aires de carénage des ports de plaisance, inciter à la délimitation et à la mutualisation des aires de carénage et favoriser la suppression des rejets de contaminants à la mer
	DSF/ D08-OE04-AN1: Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage
	DSF / D02-AN1: Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines
	DSF / TE-0SE-II-3-AF4: Renforcer la prévention et la lutte contre les espèces non indigènes sur les îles du Ponant
Autres	Centre de ressources IUCN DOCOB

Pollution lumineuse

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 62-03-9: Lutter contre la pollution lumineuse et identifier des cibles nationales de collectivités engagées dans le label villes et villages étoilés au sein des aires protégées
Autres	Plan d'action territorial Bretagne, déclinant la SNAP 2030

Gouvernance

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, la question de la gouvernance est souvent mise en avant. En effet, une meilleure articulation entre politiques de la terre et politiques de la mer permettrait d'apporter une vision plus globale dans les décisions prises à différentes échelles. FAVORI-

ser les échanges entre acteurs terrestres et marins pourrait concourir à une meilleure compréhension mutuelle.

Des actions ont d'ores et déjà été initiées dans cet objectif.

ACTIONS	
Nationale	SNAP / 69-04-10: Renforcer la dimension terre-mer dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en cours de révision pour limiter les impacts dans les aires marines protégées. Renforcer la présence d'acteurs du monde maritime dans les comités de bassin à l'occasion de leur renouvellement (15 %)
Façade NAMO	DSF / RF-OSE-I-2-AF1: Favoriser l'émergence d'une communauté maritime à l'échelle des territoires de la façade NAMO
	DSF / TE-OSE-II-4-AF1: Évaluer les effets des politiques terrestres sur les territoires maritimes avant leur mise en œuvre
Autres	Plans d'actions territoriaux Bretagne et Pays de Loire, déclinaison de la SNAP 2030 (cf. chapitre « Gouvernance et suivi des actions ») DOCOB : mesures relatives à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les autres politiques publiques (SAGE, CTMA, SCOT, PLU, ...)

Focus sur les zones de protection forte du littoral NAMO

Le présent chapitre recense à l'interface terre-mer ou proche côtier sur la façade Nord Atlantique-Manche Ouest :

- dans le premier tableau : les **zones de protection forte reconnues en date du 25 novembre 2025**, recensées dans l'annexe 8 du volet stratégique du DSF (cycle 2), identifiées dès 2022 dans l'atlas ZPF du DSF (1^{er} cycle) et/ou dans les 1^{ers} plans d'actions territoriaux (PAT) de Bretagne et des Pays de la Loire ;

- dans le second tableau :

- * les **secteurs d'études zones de protection forte**, identifiés dans l'**annexe 8 du volet stratégique du DSF**, en particulier en zone de vocation « mer territoriale (5b) » ;
- * les **sites** dans les 1^{ers} **plans d'actions territoriaux (PAT) de Bretagne et des Pays de la Loire 2022-2024**, avec quelques projets prévus dans les seconds PAT en cours de rédaction ; une partie de ces sites sont sur le domaine public maritime.

Ces sites et secteurs d'étude sont identifiés pour une future potentielle reconnaissance en zone de protection forte, conformément au décret du 12 avril 2022 et aux instructions ZPF du 8 septembre 2025 relative à la reconnaissance des zones de protection forte des espaces maritimes et terrestres.

Tableau 1 : Zones marines reconnues en protection, parfois mitoyennes de ZPF terrestres sur la façade NAMO (situation au 25/11/2025) :

RÉGION DÉPARTE- MENT	NOM DE LA ZONE	ENJEUX	ZPF EXISTANTES (RECENSÉES DANS LE DSF ET/OU DANS LES PAT RÉGIONAUX)
Bretagne 35	Mont-Saint-Michel site Sainte-Anne	Récifs d'hermelles	DSF – ZPF n° 11 : APHN récifs d'hermelles de la Baie du Mont Saint-Michel – Sainte-Anne
Bretagne 35	Baie du Mont Saint-Michel	Reproduction du Gravelot à collier interrompu, cordons coquilliers	DSF – ZPF n° 17 : AP cordons coquilliers et gravelot à collier interrompu de la baie du Mont Saint-Michel PAT Bretagne
Bretagne 35	Ilet de la Richardais	Site de reproduction pour la Sterne Pierregarin	DSF – ZPF n° 12 : APB îlet de la Richardais PAT Bretagne
Bretagne 22	Baie de Saint-Brieuc « fond de baie »	Avifaune migratrice	DSF – ZPF n° 1 : RNN de Baie de Saint-Brieuc « fond de baie », zone de protection renforcée et zone interdite à la navigation
Bretagne 22	Sillon de Talbert	Reproduction du grand gravelot	DSF – ZPF n° 2 : RNR du sillon de Talbert PAT Bretagne

Bretagne 22	Sept-Îles	Extension en mer, habitats naturels intertidaux, îlots avec forte natu- ralité Oiseaux marins, phoques gris	<u>DSF – ZPF n° 3</u> : RNN historique de l'archipel des Sept-Îles et zones de protection intégrale et ren- forcée (issues de l'extension en 2023) PAT Bretagne
Bretagne 29	Îlots aux Dames, Beglem et Rikard	Reproduction du grand cormoran et sternes	<u>DSF – ZPF n° 4</u> : APB des îlots de baie de Morlaix (Îlots aux Dames, Beglem et Rikard)
Bretagne 29	Archipel de Molène	Reproduction d'oiseaux ma- rins et limicoles, phoques gris Herbiers de zos- tères, algues de rives intertidales	<u>DSF – ZPF n° 5</u> : zone marine de la RNN d'Iroise étendue, dans l'Archipel de Molène
Bretagne 29	Île aux Moutons	Reproduction sternes et Grave- lot à collier inter- rompu	<u>DSF – ZPF n° 7</u> : APB Île aux Moutons
Bretagne 56	Séné	Prés salés, la- gues... Invertébrés benthiques es- tuariens, oiseaux migrateurs...	<u>DSF – ZPF n° 9</u> : RNN des marais de Séné et péri- mètre de protection – golfe du Morbihan PAT Bretagne
Bretagne 56	Île Longue	Récifs infralitto- raux, gorgones	<u>DSF – ZPF n° 10</u> : cantonnement de Île Longue – golfe du Morbihan
Bretagne 56	Golfe du Morbihan – Marais de Toulevren	Avifaune hiver- nante	<u>DSF – ZPF n° 14</u> : APB Étang de Toulevren
Pays de la Loire 44	Île Dumet	Habitats littoraux Oiseaux marins	<u>DSF – ZPF n° 15</u> : Île Dumet PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 85	Pointe de l'Aiguillon	Prés salés, lagune, dunes... Oiseaux marins, avifaune hiver- nante, limicoles	<u>DSF – ZPF n° 16</u> : AP Pointe de l'Aiguillon PAT Pays de la Loire

Tableau 2 : Perspectives d'ici fin 2027 de reconnaissance en protection forte de zones maritimes à l'interface terre-mer ou proche côtier :

RÉGION DÉPARTE- MENT	NOM DE LA ZONE	ENJEUX	SITES ET SECTEURS D'ÉTUDE ZPF POTENTIELLES (RECENSÉS DANS LE DSF ET/OU DANS LES PAT RÉGIONAUX)
Bretagne 35	Île des Landes	Nidification oi- seaux marins	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 3:</u> Baie du Mont Saint-Michel – Île des Landes PAT Bretagne
Bretagne 22	Archipel des Ebihens	Colonies d'oiseaux marins Herbiers de zos- tères	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 4:</u> Archipel des Ebi- hens <u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 6:</u> Secteur DSCMM 9
Bretagne 22	Cap Fréhel	Colonies d'oiseaux marins	PAT Bretagne
Bretagne 22	Îlot du Verdelet	Colonies d'oiseaux marins	PAT Bretagne
Bretagne 22	Baie de Saint- Brieuc	Estran sableux, falaises littorales, landes littorales	PAT Bretagne
Bretagne 22	Sillon de Talbert	Habitats marins essentiellement	PAT Bretagne
Bretagne 22	Sept-Îles	Extension en mer, habitats naturels intertidaux, îlots avec forte natu- ralité Oiseaux marins, phoques gris	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 7:</u> Périmètre étendu de l'archipel des Sept-Îles – RNN – plateau des Triagoz – Ile Tomé PAT Bretagne
Bretagne 29	Dunes et ma- rais littoraux de Guissény	Milieu humide et mésophile Avifaune: repro- duction, halte mi- gratoire, hivernage	PAT Bretagne

Bretagne 29	Iroise	Phoque gris, reproduction d'oiseaux marins et limicoles, grand dauphin Dunes hydrauliques de sables coquilliers, laminaires, bancs de maërl, herbiers de zostères	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 17:</u> Iroise <u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 18:</u> Secteur DSCMM 12 – Rade de Brest - PNMI <u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 19:</u> Secteur DSCMM 12
Bretagne 29	Tas de Pois	Colonies d'oiseaux marins	
Bretagne 29	Chaussée de Sein occidentale	Phoque gris, grand dauphin, dunes hydrauliques de sables coquilliers, récifs infra- et circalittoraux, laminaires	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 17b:</u> Chaussée de Sein PAT Bretagne
Bretagne 29	Dunes et paluds bigoudènes	Habitats dunaires, zones humides arrière-littorales Avifaune migratrice	PAT Bretagne
Bretagne 29	Baie d'Audierne	Reproduction du Gravelot à collier interrompu	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 20:</u> Baie d'Audierne
Bretagne 29	Glénan	Bancs de maërl, forêts de laminaires, herbiers de zostères...	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 21:</u> Archipel des Glénan – Ile aux moutons – Récifs roches de Penmarc'h PAT Bretagne
Bretagne 29	Dunes et étangs de Trévignon – Trégunc		PAT Bretagne
Bretagne 56	Étangs du Petit et du Grand Loc'h	Complexe de landes, milieux humides et boisements, lagunes, ...	PAT Bretagne

Bretagne 56	Petite mer de Gâvre	Avifaune migratrice ou hivernante, prés salés, herbiers de zostères...	<u>DSF – Secteur d’étude ZPF n° 34:</u> Petite mer de Gâvre - arrêtés de protection de biotope
Bretagne 56	Groix	Landes à bruyères vagabondes, végétation des laisses de mer, herbiers de zostères, récifs intertidaux et infralittoraux, bancs de maërl, lami-naires, vases... Grande Nébrie des sables, pouce-pied, Isoète des sables...	<u>DSF – Secteurs d’étude ZPF n° 23, 24, 25:</u> Ile de Groix PAT Bretagne
Bretagne 56	Îlots d’Iznirer Mour (Ria d’Etel)	Meilleure prise en compte de l’avi-faune: reproduc-tion, migration et hivernage	<u>DSF – Secteur d’étude ZPF n° 27:</u> Ria d’Etel PAT Bretagne
Bretagne 56	Logoden (Ria d’Etel)	Meilleure prise en compte de l’avi-faune: reproduc-tion, migration et hivernage	<u>DSF – Secteur d’étude ZPF n° 27:</u> Ria d’Etel PAT Bretagne
Bretagne 56	Marais de Séné	Prés salés, vasières	PAT Bretagne
Bretagne 56	Îles de Houat-Hoedic	Reproduction d’oiseaux marins Bancs de maërl, herbiers de zos-tères, récifs...	<u>DSF – Secteur d’étude ZPF n° 30:</u> Golfe du Morbi-han – Houat Hoedic – Révision de l’arrêté de pro-tection de biotope existant sur les îles et îlots <u>DSF – Secteur d’étude ZPF n° 32:</u> Houat-Hoedic
Pays de la Loire 44	Marais du Mès	Herbiers de zos-tères, prairies inondables, ma-rais salants, slikkes et schorres Avifaune	<u>DSF – Secteur d’étude ZPF n° 5:</u> Herbiers des ma-rais du Mès PAT Pays de la Loire

Pays de la Loire 44	Traict du Croisic et marais salants de Guérande	Zones humides, herbiers de zostères et vasières intertidales Avifaune hivernante	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 2:</u> Petit traict du Croisic PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 44	Estuaire de la Loire (Saint-Nazaire – Nantes)	Prairies permanentes humides, espaces dunaires relictuels... Phragmite aquatique	PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 44	Presqu'île de la côte de Jade	Landes littorales, pelouses aérohalines et habitats associés... Phragmite aquatique	PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 44 / 85	Île de Noirmoutier, dunes et forêt de Monts, Marais Breton, baie de Bourgneuf	Herbiers de zostères, lagune côtière, dunes, massifs d'hermelles, avifaune	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 9:</u> Récifs d'hermelles Roches de la Fosse et alentours <u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 11:</u> Récifs d'hermelles Roches de Bouin et Massif de la Boutardinière PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 85	Île du Pilier au Nord de Noirmoutier	Oiseaux marins	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 8:</u> Ile du Pilier PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 85	Zone littorale de la pointe au but à la pointe des corbeaux (île d'Yeu)	Côte rocheuse, pelouses aérohalines, marais, habitats rocheux à laminaires... Avifaune	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 12:</u> Pourtour de l'île d'Yeu PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 85	Herbier de la baie de Ker Chalon (île d'Yeu)	Herbier de zostères	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 7:</u> Herbier de la baie de Ker Chalon (île d'Yeu)
Pays de la Loire 85	Dunes, Forêts et marais d'Olonne	Dunes, lagune... Avifaune	PAT Pays de la Loire

Pays de la Loire 85	Estuaire et havre du Payré, Bois et dune du Veillon, pointe du Payré et Marais salé à Jard-sur-mer	Marais, schorres, prairies inondables, dunes... Avifaune	PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 85	Forêt et dunes de Longeville-sur-Mer	Dunes Gravelot à collier interrompu	PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 85	Marais intermédiaire d'Angles, Longeville-sur-Mer, la Tranche sur mer	Zones humides Avifaune	PAT Pays de la Loire
Pays de la Loire 85	Estuaire du Lay, pointe d'Arçay, pointe et baie de l'Aiguillon	Prés salés, lagune, dunes... Oiseaux marins, avifaune hivernante, limicoles, amphihalins	<u>DSF – Secteur d'étude ZPF n° 13:</u> RNN Baie de l'Aiguillon PAT Pays de la Loire

Travaux complémentaires

Le Conservatoire du littoral et les départements

Le **Conservatoire du littoral** et les départements à travers leur politique **Espaces Naturels Sensibles** (ENS) acquièrent au fil de l'eau les terrains qui sont situés au sein de leur zone de préemption. L'acquisition de ces terrains, sur lesquels sont mis en place des plans de gestion, contribue au développement du réseau d'aires protégées. Le processus national d'instruction pour la reconnaissance en zones de protection forte au cas par cas des sites du CdL et des Conseils départementaux (entre autres) a été initiée par le ministère en 2025 par la publication de l'instruction technique nationale le 8 septembre 2025.

Les Parcs naturels marins

Les deux Parcs naturels marins (Iroise et estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis) ont initié dès 2020-2021 une **première phase de travail technique** sur la protection forte au sein de leur périmètre, à partir des travaux de diagnostic réalisés par les DREAL Bretagne et des Pays de la Loire dans le cadre de la mesure M003 NAT 1b du premier cycle de la DCSMM.

- **Le Parc naturel marin d'Iroise** avait proposé deux premiers secteurs, Molène et chaussée de Sein, pour reconnaissance en protection forte, qui n'avaient pu aboutir. Suite à l'adoption du **nouveau plan de gestion 2025-2040**, le PNMI relance les travaux spécifiques aux zones de protection forte sur les secteurs d'étude ZPF potentielles identifiés dans le DSF :

* Pour la Chaussée de Sein, le conseil de gestion a validé le secteur d'étude proposé. Il a été déposé officiellement auprès de la Préfecture maritime, pour recommandation des instances (notamment du Conseil maritime de façade via sa Commission permanente) puis demande de reconnaissance officielle auprès du Ministère.

* Pour l'archipel de Molène, il n'y a pas de demande de reconnaissance en protection forte du secteur d'étude actuellement, la priorisation des travaux du Parc ayant été donnée aux analyses risque pêche (habitats et espèces) et à la révision du plan de gestion. Le conseil de gestion a adopté ce dernier en septembre 2025 et l'analyse risque pêche habitats en juin 2025.

- **Le Parc naturel marin Estuaire Gironde mer des Pertuis**, après la phase d'analyse technique, n'avait identifié aucun secteur d'étude ZPF sur le territoire vendéen du périmètre du Parc respectant en l'état (sans nécessité d'évolution réglementaire) les critères de protection forte du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022. La seconde phase de la démarche de protection forte dans le Parc a été initiée lors de la séance du conseil de gestion du 28 mars 2023, où les modalités de travail ont été présentées. Elle a pour objectif l'identification de secteurs d'étude de protection forte nécessitant des évolutions réglementaires pour répondre aux critères du décret n° 2022-527 et pouvant ainsi prétendre à la reconnaissance ministérielle zones de protection forte. Cette phase est actuellement en attente de la finalisation des analyses risque pêche (habitats et espèces).

Gouvernance & Pilotage & Suivi





Gouvernance & Pilotage & Suivi

Façade maritime

Gouvernance

Les **instances de gouvernance de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest (NAMO)**, sous l'autorité des Préfets coordonnateurs, avec l'appui du secrétariat assuré par la DIRM NAMO, ont vocation à suivre la mise en œuvre du plan d'action maritime de la façade NAMO (y compris pour la mise en œuvre des actions à l'interface terre-mer), déclinant la SNAP 2030. Il ne sera donc pas créée de nouvelle instance de gouvernance pour le suivi du PATM NAMO.

Suivi des actions

Le suivi des actions identifiées dans le chapitre « façade maritime » – issues du plan d'action du document stratégique de la façade maritime ou du plan d'action pour le milieu marin 1^{er} cycle – est **mutualisé avec celui du plan d'action du document stratégique de façade NAMO**.

Les actions sont mises en œuvre par les pilotes, en association avec les copilotes et partenaires techniques et financiers, identifiés dans les fiches actions (Tome 2 du plan d'action du DSF NAMO, adopté en mai 2022¹⁰).

Le dispositif de suivi mis en place permettra de renseigner les **indicateurs de suivi** et d'évaluer l'atteinte des objectifs et de leurs cibles (partie 2 du volet stratégique du DSF NAMO¹¹).

Le PATM NAMO fera l'objet d'un **bilan** de sa mise en œuvre, coordonné par la DIRM, qui sera adressé :

- aux membres des instances de gouvernance à l'échelle de la façade maritime (CMF, CP, CAF) et des Régions (CRML et ARML)
- aux commissions départementales des aires protégées
- au comité d'animation du PAT Bretagne et au comité de pilotage régional biodiversité du PAT Pays de Loire (précisés ci-dessous), pour le lien interface terre-mer.

10 Tome 2 du plan d'action du DSF NAMO : https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirm_namo-tome_2-fiches_actions_hd_cle5c663b.pdf

11 Annexe 6a du volet stratégique du DSF NAMO (Objectifs stratégiques environnementaux) : <https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-facade-maritime-nord-atlantique-a1694.html>

Interface terre-mer

Pour la mise en œuvre de la SNAP 2030, le **suivi des actions définies dans le chapitre interface terre-mer** sera à articuler entre le **suivi des actions issues du DSF NAMO (présenté ci-dessus)** et le **suivi des plans d'actions territoriaux des régions Bretagne et Pays de Loire**.

Pour toutes les actions relevant du Document stratégique de façade NAMO, se reporter ci-dessus.

Pour les actions relevant des actions des Plans d'actions territoriaux Bretagne et Pays de Loire :

Gouvernance

Le **pilotage au niveau régional des PAT Bretagne et Pays de Loire** est assuré conjointement par les préfets de régions et par les présidents des conseils régionaux, **avec l'appui technique en Bretagne d'un comité d'animation et en Pays de Loire d'un comité régional biodiversité**. Ces comités techniques ont vocation à se réunir régulièrement pour discuter et travailler des méthodologies, étapes de concertation, actions du PAT, etc.

La **mise en œuvre des PAT est concertée au niveau régional**, sous pilotage des préfets de régions et des présidents des Conseils régionaux (via la Conférence bretonne de la biodiversité en Bretagne), **et au niveau départemental**, sous pilotage des Préfets de département, afin d'être au plus près des enjeux locaux (via les comités départementaux).

En Bretagne, la **conférence bretonne de la biodiversité**, en tant que lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité, est chargée de **prioriser les enjeux territoriaux et d'harmoniser les actions retenues**. Elle s'appuie, pour ce faire, sur les comités départementaux. Elle se réunit sur la stratégie lorsque d'importants points d'étapes doivent être débattus.

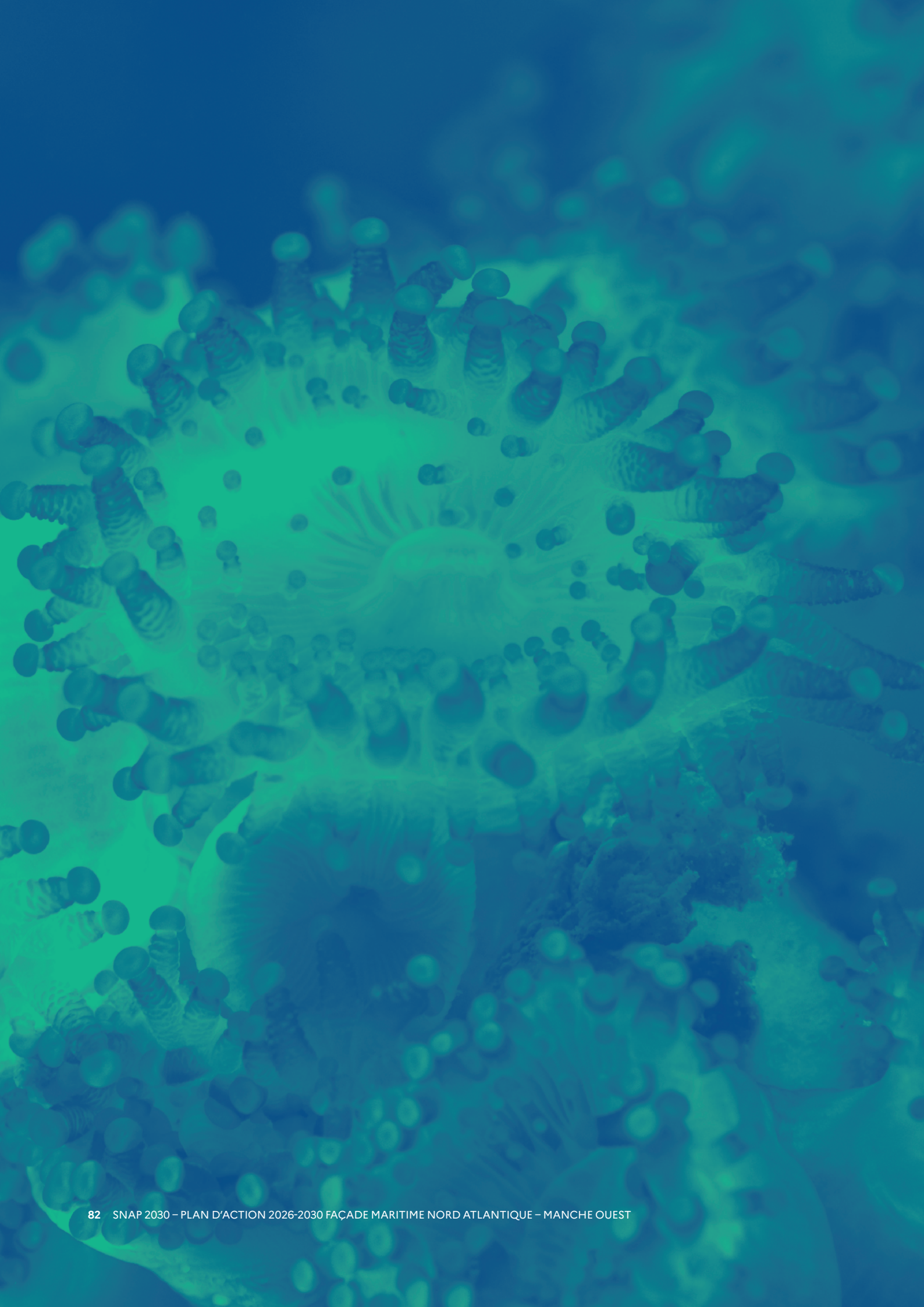
Les **comités départementaux** ont vocation à se réunir régulièrement pour **décider des orientations** à donner à cette politique. Ils réunissent les personnes publiques concernées par la SNAP (membres du comité d'animation, DDTM, DIRM NAMO, établissements publics porteurs de politiques de création d'espaces protégés, l'Agence bretonne de la biodiversité, l'OEB...) et les personnes privées porteuses de ces politiques (dont observatoires régionaux thématiques en tant que de besoin...). Ils sont chargés du **suivi technique de la mise en œuvre des actions du PAT, dont notamment les actions à l'interface terre-mer**.

Suivi des actions

Le **suivi technique régional** de la mise en œuvre de ces deux PAT Bretagne et Pays de Loire sera assuré par les DREAL respectives, au travers de la production annuelle d'**indicateurs** (avancée de la couverture du territoire en aires protégées; autres indicateurs qualitatifs pertinents sur les aires protégées en cours de construction dans le cadre de la nouvelle Stratégie régionale biodiversité) et d'un **tableau de bord** des actions mises en œuvre.



Annexes



Annexe 1:

Diversité des aires marines protégées

Extraits de l'annexe 1 du volet stratégique du DSF NAMO cycle 2 (p. 117 et suivantes) – Fiche Protection de l'environnement littoral et marin

	RÉSERVE NATURELLE	SITE NATURA 2000	PARC NATIONAL	PARC NATUREL MARIN	DPM (CONSERVA- TOIRE DU LITTORAL)	AIRE DE PROTECTION DE BIOTOPE
Bon état des espèces et habitats à statut, patrimoniaux ou méritant de l'être (espèces rares, menacées)	X	X	X	X	X	X
Bon état des espèces et habitats hors statut, cibles de la gestion de l'AMP (espèces halieutiques exploitées, espèces très abondantes localement donnant une responsabilité biogéographique au site d'accueil...)	X		X	X	X	
Le rendu de fonctions écologiques clefs (frayères, nurseries, productivité, repos, alimentation, migration...)	X		X	X	X	
Le bon état des eaux marines			X	X		
L'exploitation durable des ressources			X	X		
Le développement durable des usages			X	X	X	
Le maintien du patrimoine maritime culturel			X	X	X	
La valeur ajoutée sociale, économique, scientifique ou éducative	X		X	X	X	

Tableau 1: Finalités de gestion assignées aux différentes catégories d'AMP définies par la loi du 14 avril 2006 Source: SCGAMP, 2011

Outils de protection	Objectifs	Nombre d'AMP existantes
Aires marines protégées créées au titre du code de l'environnement de la République française		
Parc national avec une partie maritime	Protéger des espaces naturels (terrestres ou marins) qui présentent un intérêt spécial, en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles de les altérer.	0
Réserve naturelle ayant une partie maritime et leur périmètre de protection (nationale, régionale et de Corse)	Soustraire les territoires présentant des habitats et des espèces à enjeux à toute intervention anthropique susceptible de les Dégrader.	11
Arrêté de protection de biotope ayant une partie marine*	Prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie.	11
Arrêté de protection des habitats naturels ayant une partie marine*	Prévenir la disparition des habitats, notamment ceux d'espèces protégées, par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie.	3
Arrêté de protection de géotope ayant une partie marine	Prévenir la disparition des structures géologiques particulières par la fixation de mesures de conservation	2
Parc naturel marin	Contribuer à la connaissance et à la protection du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement du milieu marin	2
Site Natura 2000 avec une partie maritime (Zone spéciale de conservation – DHFF ; Zone de protection spéciale – DO ; Site d'importance communautaire – DHFF)	Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et populations d'espèces d'intérêt communautaires pour lesquels le site a été désigné.	94
Parties maritimes du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	Sauvegarder le littoral, respecter les équilibres écologiques et préserver des sites naturels et culturels associés, par l'acquisition du foncier.	3
Zone de conservation halieutique	Protéger une zone d'importance fonctionnelle halieutique : zone présentant un intérêt particulier pour un ou plusieurs stades de vie d'une espèce halieutique.	0

*Tableau 2 : Caractéristiques des outils de protection des espaces naturels marins de métropole et les AMP existantes à l'échelle façade NAMO (situation au 25/11/2025).
(suite double page suivante)*

Modalités de gestion des activités	Types d'activités autorisées/interdites	Instance de gouvernance
Réglementaire direct via le texte réglementaire créant l'outil	Toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore, et plus généralement, d'altérer le caractère du Parc national peut être interdite (pêche, chasse, extraction de matériaux...)	Conseil d'administration
Réglementaire direct via le texte réglementaire créant l'outil	Toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore ou au patrimoine géologique et, plus généralement, d'altérer le caractère de la réserve peut être interdite (chasse, pêche, activités agricoles, en fonction des espèces et habitats à protéger...)	Comité consultatif
Réglementaire direct via le texte réglementaire de création de l'arrêté de protection de biotope	Toute action portant atteinte de manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux (notamment le brûlage, la destruction des talus et des haies, la pêche, le mouillage...) peut être interdite.	
Réglementaire direct via l'arrêté de création de l'arrêté de protection d'habitats naturels		
Réglementaire direct via l'arrêté de création		
Réglementaire indirect (le conseil de gestion du PNM peut proposer des mesures aux autorités compétentes) et contractuel	Toute activité qui ne répond pas aux objectifs du plan de gestion du PNM peut être réglementée sur proposition du Conseil de gestion du PNM.	Conseil de gestion
Contractuel et réglementaire	Seules les activités compatibles avec les objectifs de conservation des espèces et habitats protégés ayant justifié la création du site N2000 sont autorisées : activités de pêche ne présentant pas de risque d'impacter les espèces et habitats protégés, activité ou projet n'ayant pas d'incidence sur les objectifs de conservation du site.	Comité de pilotage Natura 2000
Acquisition du foncier	L'acquisition en pleine propriété des terrains confère au Conservatoire du littoral tous les droits liés au statut de propriétaire (dont l'interdiction d'accès et d'exercice de toute activité)	Conseil d'administration
Contractuel et réglementaire		

Outils de protection	Objectifs	Nombre d'AMP existantes
Parties maritimes des parcs naturels régionaux	Participer à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, ainsi que d'éducation et de formation du public. De plus, le PNR est le lieu d'expérimentation et d'exemplarité dans les domaines cités et contribue à des programmes de recherche.	0
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage ayant une partie maritime	Protéger les populations d'oiseaux migrateurs, assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et contribuer au développement durable de la chasse dans les territoires ruraux.	1
Aires marines protégées créées au titre des instruments internationaux et régionaux		
Zones humides protégées par la Convention de Ramsar	Assurer la conservation des zones humides	5
Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Préserver et promouvoir des sites naturels et culturels reconnus pour leur valeur universelle exceptionnelle.	1
Réserve de biosphère (UNESCO)	Promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature à travers trois fonctions fondamentales : la conservation de la biodiversité, le développement économique et l'appui à la recherche. Elle est établie dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB).	1
Aires spécialement protégées du protocole de Barcelone (Aires Spécialement Protégées et Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne)	Restaurer, préserver ou maintenir les ressources naturelles fournissant des bénéfices socio-économiques, les habitats d'espèces menacées ou endémiques, et les écosystèmes marins et côtiers représentatifs.	0
Zone marine protégée de la convention OSPAR	Contribuer de manière significative à l'utilisation durable, la protection et la conservation de la biodiversité marine dans l'ensemble de l'Atlantique du Nord-est, y compris dans les zones de haute mer.	20

*Tableau 2 : Caractéristiques des outils de protection des espaces naturels marins de métropole et les AMP existantes à l'échelle façade NAMO (situation au 25/11/2025).
(suite de la double page précédente)*

Modalités de gestion des activités	Types d'activités autorisées/interdites	Instance de gouvernance
Contractuel		Comité syndical
Réglementaire	Tout acte de chasse est en principe interdit, cependant un plan de gestion cynégétique peut être produit (chasse d'espèces nuisibles ou exotiques envahissantes notamment).	Comité directeur
Texte international La désignation stricto sensu ne crée pas de protection réglementaire. Les zones concernées ne sont juridiquement protégées que si elles sont par ailleurs soumises à un régime particulier de protection de droit national (réserves naturelles, Natura 2000...)		
Texte international (réglementaire indirect)		
Texte international (contractuel et réglementaire en zone centrale)		
Texte international (contractuel et réglementaire)		
Texte international		

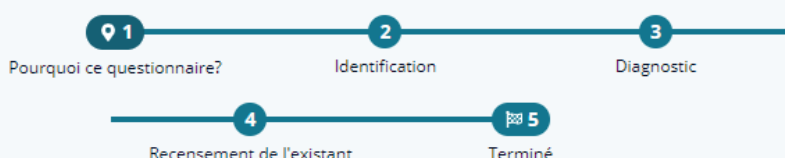


Annexe 2 :

Questionnaire adressé au Conseil maritime de façade NAMO à l'été 2022

Présentation

SNAP terre-mer NAMO



La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP), ainsi que son premier plan d'action national ont été adoptés en janvier 2021.

Afin de s'appuyer sur les dynamiques des territoires, la stratégie nationale prévoit l'élaboration de plans d'actions territoriaux à l'échelle de chaque région et façade maritime. Pour les façades maritimes, les contenus des documents stratégiques de façades (DSF)*, qui ont été co-construits avec les conseils maritimes de façade, seront exploités, notamment ceux relatifs aux zones de protection forte.

Ces plans d'actions territoriaux devront permettre la mise en oeuvre de démarches intégrées terre-mer. Ainsi, les plans d'actions de régions ayant une façade maritime et les plans d'actions des façades maritimes correspondantes devront comporter un chapitre « interface terre-mer » identique.

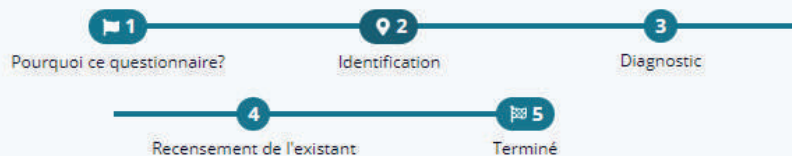
Ce questionnaire est destiné à recueillir les contributions des acteurs de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO) afin de construire un diagnostic partagé concernant l'interface terre-mer qui permettra par la suite l'identification de nouvelles actions.**

* <https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv...>

** Si le diagnostic se veut exhaustif dans un premier temps, les plans d'action territorialisés de la SNAP ne pourront pas répondre à toutes les attentes (cadre des aires protégées, mise en œuvre à moyens constants). Cet état des lieux pourra néanmoins servir de base à d'autres documents de gestion, plans d'action, appels à projets...

Identification

SNAP terre-mer NAMO



Identification

Nom

Prénom

Structure *

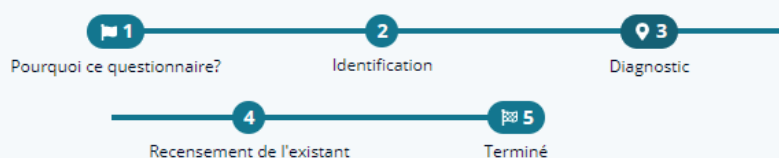
Contact *

< PAGE PRÉCÉDENTE

PAGE SUIVANTE >

Diagnostic – Espèces

SNAP terre-mer NAMO



Diagnostic - identification des besoins

Sélectionnez les thématiques qui, à votre sens, sont à traiter prioritairement dans le cadre de démarches intégrées terre-mer. (Cases à cocher ci-dessous)

Vous pouvez détailler les problématiques que vous identifiez en quelques lignes dans les zones de texte prévues sous chaque catégorie.

Enjeux sur les espèces

Espèces prioritaires

- ☐ Amphihalins
- ☐ Oiseaux marins et côtiers
- ☐ Mammifères marins
- ☐ Chiroptères
- ☐ Autres

Espèces - problématiques à considérer

ex: - dérangement des phoques par les activités de loisir

Vous pouvez détailler en quelques mots les problématiques que vous identifiez

Diagnostic – Habitats

Enjeux sur les habitats

Habitats prioritaires

- ☐ Habitats particuliers littoraux du DSF (notamment: prés salés, herbiers de zostères, hermelles, maërl)
- ☐ Zones fonctionnelles
- ☐ Marais rétrolittoraux
- ☐ Connectivité entre habitats
- ☐ Autres

Habitats - problématiques à considérer

ex: - besoin d'assurer une continuité écologique pour le cycle de vie des espèces amphihalines

Vous pouvez détailler en quelques mots les problématiques que vous identifiez

Diagnostic – Pressions

Enjeux sur les pressions

Pressions prioritaires

Fréquentation

- ☐ Piétinement
- ☐ Manifestations nautiques
- ☐ Survol
- ☐ Loisirs
- ☐ Mouillage

Eau

- ☐ Qualité de l'eau - bassins versants
- ☐ Qualité de l'eau - activités portuaires
- ☐ Qualité de l'eau - plaisance
- ☐ Qualité de l'eau - proliférations algales
- ☐ Quantité d'eau douce arrivant à la mer

Déchets

- ☐ Issus des bassins versants
- ☐ Issus des activités maritimes

Littoral

- ☐ Gestion du trait de côte (érosion, risque de submersion...)
- ☐ Artificialisation

Autres catégories

- ☐ Espèces exotiques envahissantes
- ☐ Changement climatique
- ☐ Pollution lumineuse
- ☐ Autres

Pressions - problématiques à considérer

ex: - recul du trait de côte - besoin d'offrir de nouveaux espaces aux espèces impactées, notamment les oiseaux

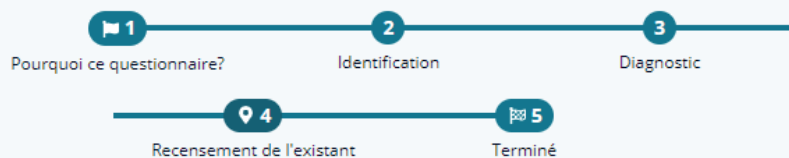
Vous pouvez détailler en quelques mots les problématiques que vous identifiez

< PAGE PRÉCÉDENTE

PAGE SUIVANTE >

Recensement de l'existant

SNAP terre-mer NAMO



Recensement des actions existantes

Actions spécifiques hors « sphère État »: 1- action à l'échelle façade ou région ou 2- action locale "pilote" potentiellement déployable à plus grande échelle

Nouvelle zone de texte

< PAGE PRÉCÉDENTE

SOUMETTRE

Annexe 3 :

Développement du réseau zones de protection forte sur la façade NAMO

Extraits du volet Stratégique du DSF NAMO (cycle 2), adopté le 25 novembre 2025 : la synthèse et les annexes 6a et 8

Le développement du réseau de zones de protection forte est en cours en façade depuis le 1^{er} cycle du DSF. Ainsi, l'annexe 2 du tome 1 du plan d'action du premier DSF – adoptée par les Préfets coordonnateurs le 6 mai 2022 – identifiait en zone côtière une cinquantaine de secteurs d'étude ZPF, existantes et potentielles, et listait pour chacun, les enjeux environnementaux d'intérêt pour le développement de la protection forte¹².

Pour construire le réseau de zones de protection forte, l'élément guide est la préservation des **enjeux écologiques majeurs** et forts identifiés par le DSF NAMO (cf. annexe 5 de la stratégie de façade). Ils contribuent à la biodiversité remarquable de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest.

Objectifs de planification des zones de protection forte

L'atteinte de l'objectif de 3 % des eaux marines de la façade NAMO en protection forte à horizon 2027 participerait de façon notable à l'objectif national de la Stratégie nationale Biodiversité de 5 % des eaux métropolitaines en protection forte d'ici 2030, du fait de sa superficie et de sa richesse écologique.

Un nouvel objectif transversal OET01 « développer la protection forte » a été créé afin de prendre en compte cet objectif cible de la SNML de 3 % des eaux de la façade NAMO en protection forte.

10 objectifs environnementaux particuliers permettront d'atteindre cette cible de couverture de protection forte, et ciblent de grands types d'habitats à enjeux particuliers :

- **D01-HB-OE01-ind1** : prés salés et végétations pionnières à salicornes

- **D01-HB-OE3-ind1** : habitats rocheux intertidaux sensibles
- **D01-HB-OE04-ind1** : bioconstructions à sabellaridés (hermelles)
- **D01-HB-OE05-ind1** : herbiers de zostères
- **D01-HB-OE06-ind1** : habitats sédimentaires intertidaux, infralittoraux et circalittoraux
- **D01-HB-OE10-ind3** : écosystèmes marins vulnérables (EMV)
- **D01-OM-OE06-ind3** : zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran
- **D06-OE02-ind2** : habitats dits « particuliers »
- **D07-OE03-ind1** : zones d'estuaires
- **D07OE03-ind2** : lagunes côtières

État des lieux des zones de protection forte existantes

8 ZPF existantes ont été reconnues en 2023, pour un total cumulé de 27 km² (figure 5) :

- réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc, en « fond de baie » : zone de protection renforcée et zone interdite à la navigation
- réserve naturelle régionale du sillon de Talbert
- périmètre de la RNN historique de l'archipel des Sept-Îles ainsi que zone de protection intégrale et zone de protection renforcée issues de l'extension de 2023
- arrêté de protection de biotope des îlots de la baie de Morlaix (îlots aux Dames, Beglem et Rikard)
- zone marine de la réserve naturelle nationale d'Iroise étendue (par décret le 4 septembre 2021) dans l'archipel de Molène

¹² Enjeux forts et majeurs du DSF principalement.

- arrêté de protection de biotope de l'île aux Moutons
- réserve naturelle nationale des marais de Séné et son périmètre de protection – golfe du Morbihan
- cantonnement de pêche au sud de l'île Longue – golfe du Morbihan.

5 autres zones maritimes (et 1 zone sur le domaine terrestre) ont été reconnues en protection forte en 2025 (reconnaissance automatique dès l'adoption des textes réglementaires de création de nouveaux arrêtés de protection de biotope ou d'habitats naturels, *figure 5* ci-jointe) :

- APHN récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel
- AP cordons coquiller et gravelot à collier interrompu de la baie du Mont Saint-Michel
- APB îlet de la Richardais
- APB Etang de Toulvern¹³
- APB île Dumet et ses abords
- APHN Pointe de l'Aiguillon.

En novembre 2025, **14 zones de protection forte sont reconnues sur la façade**, ce qui porte à 36 km² (soit 0,025 %) des eaux de la façade.

Planification de la protection forte

Pour le **second cycle de planification maritime**, l'identification des secteurs de développement des zones de protection forte s'est appuyée sur les secteurs d'étude identifiés au 1^{er} cycle, complétés par des enjeux écologiques et des secteurs d'étude au large.

En mer territoriale (zone de vocation 5), la reconnaissance en zone de protection forte est mise en œuvre, à l'échelle de la façade, **en priorité sur les secteurs d'étude ZPF potentielle** identifiés dans la *figure 6*. Cela n'exclut pas d'autres projets de reconnaissance en ZPF éventuellement issus de propositions d'instances de gouvernance locales (COPIL Natura 2000, etc.).

Les enjeux environnementaux d'intérêt identifiés dans le DSF 1^{er} cycle et représentés dans la *figure 6*, pourront également être complétés par d'autres enjeux caractérisés à l'échelle des AMP dans les

DOCOB ou plans de gestion, ou faisant l'objet de plans nationaux d'actions, suite à des diagnostics écologiques ou socio-économiques réalisés au niveau de l'AMP, ainsi que des analyses risque pêche. Par exemple, dans la zone de vocation 5e « Bretagne sud », l'enjeu Puffin des Baléares a pu être identifié. Les autres enjeux devront être pris en compte dans le secteur du Mor braz (autres enjeux oiseaux, etc.), afin de déterminer une zone d'enjeux environnementaux d'intérêt et considérer alors un secteur d'étude ZPF potentielle.

Au large (zones de vocation 1 et 2), les enjeux environnementaux d'intérêt correspondent aux **écosystèmes marins vulnérables** visés par le règlement européen pour la pêche en eaux profondes, aux **zones récifs** situés en zone spéciale de conservation au titre de la DHFF et à la **mégafaune marine (oiseaux et mammifères marins)**.

À l'occasion de la **troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC 3)** en juin 2025, le Président de la République et le Gouvernement ont annoncé le lancement d'une **stratégie dédiée à la protection des fonds marins en France hexagonale** (les herbiers, le maërl, les coraux, les hermelles, les canyons...). Elle comprend une **accélération du développement de la protection forte**, notamment sur les **zones de canyons et coraux profonds en Atlantique**, avec des propositions concrètes de zones à reconnaître en protection forte avant fin 2026, sous réserve de l'absence ou de la limitation des pressions d'éventuels usages, autres que la pêche professionnelle, déjà réglementée, qui seraient présents sur ces zones.

L'ensemble des secteurs d'étude est listé par zone des vocations dans l'annexe 8 du volet stratégique de façade NAMO¹⁴.

¹³ Zone reconnue sur le domaine terrestre en partie pour ses enjeux marins

¹⁴ Cette annexe 8, intitulée « Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations », est accessible ici : <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0034189/TECL2525202J.pdf>

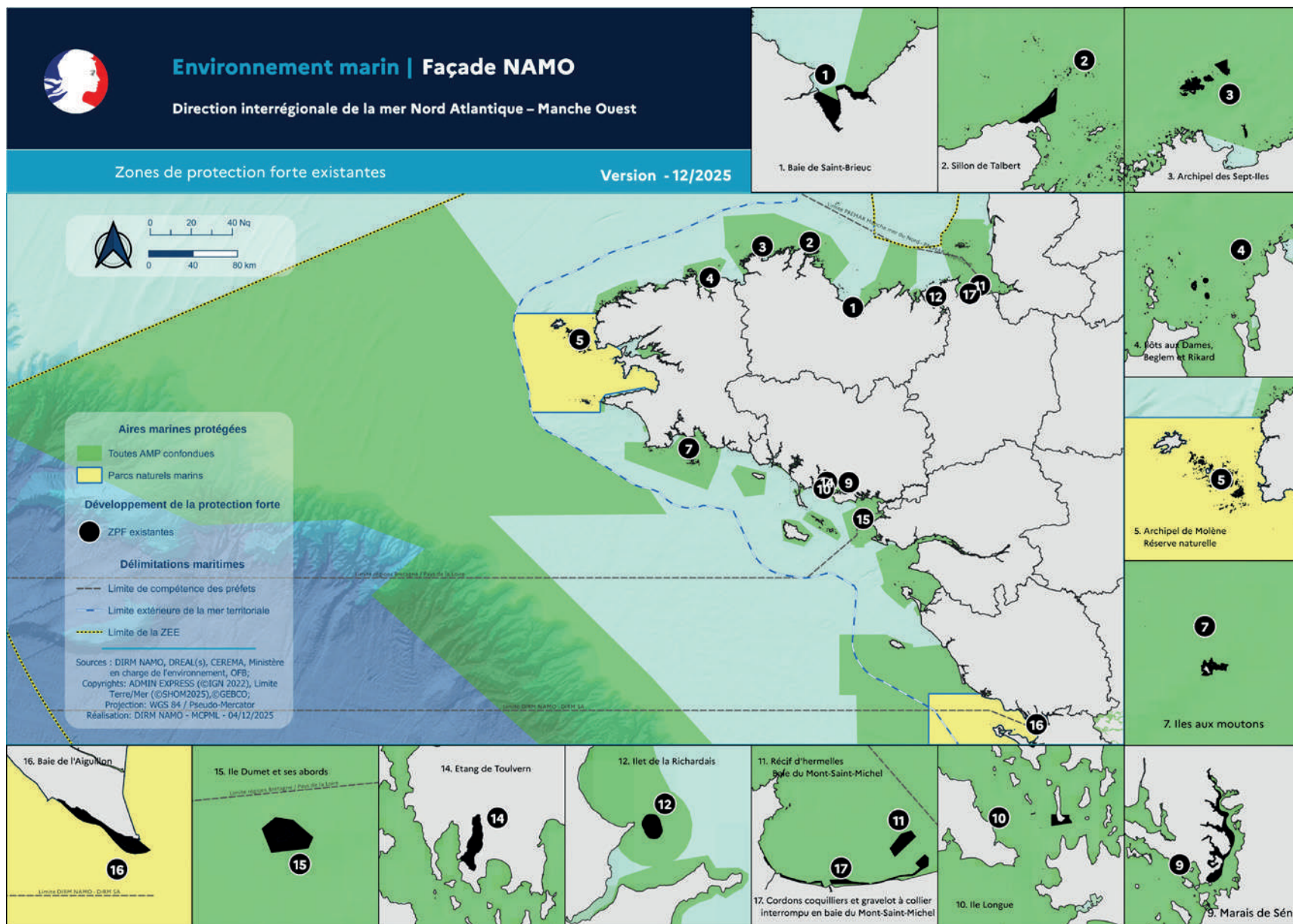


Figure 5: Zones de protection forte existantes

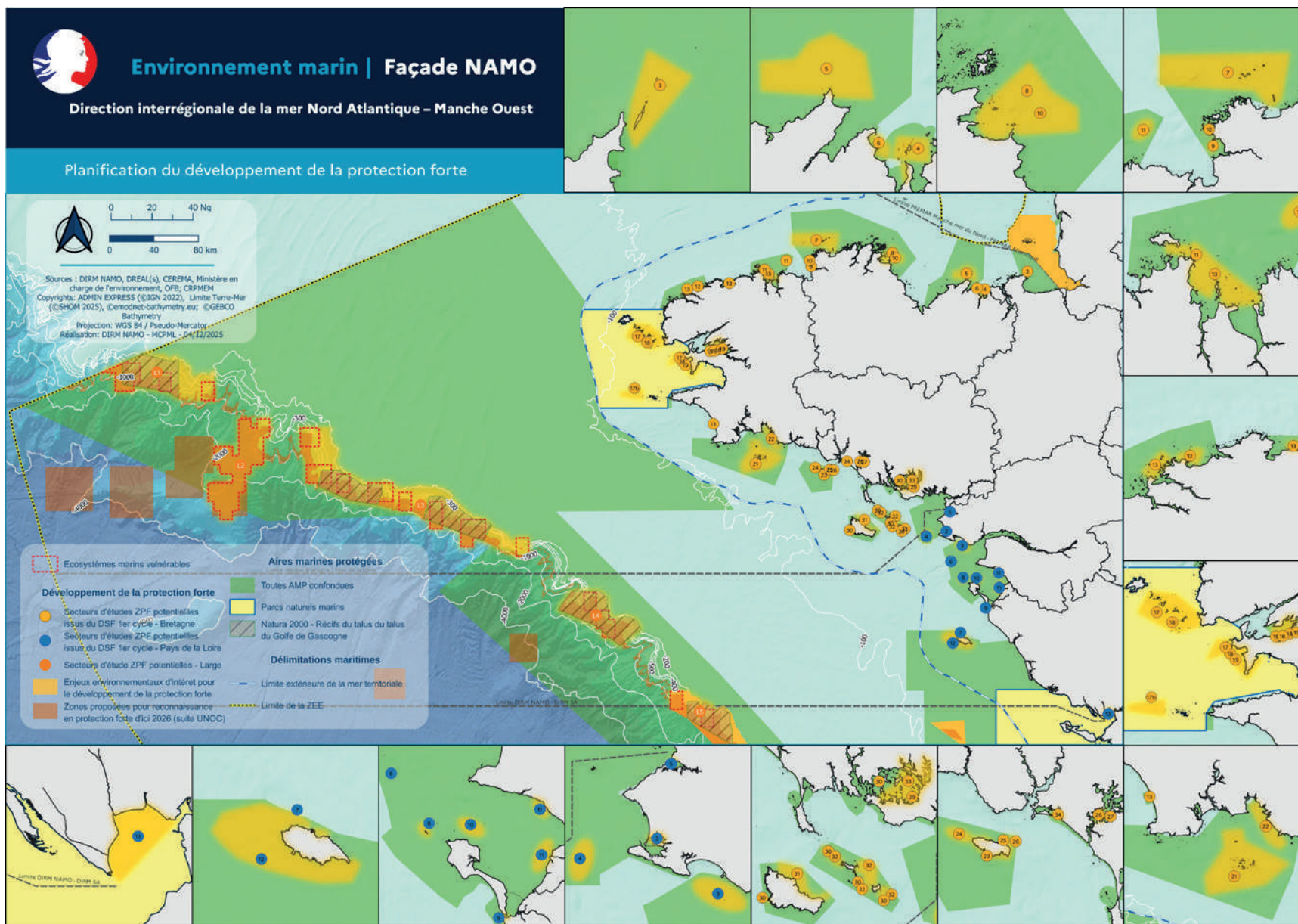


Figure 6: Planification de la protection forte

Annexe 4 :

Tableau de croisement entre les enjeux de l'interface terre-mer et les documents porteurs d'actions y répondant

		Enjeu																
		Espèces					Habitats				Pressions							
		oiseaux marins et côtiers	mammifères marins	amphihalins	chiroptères	poissons	habitats à enjeux du DSF	zones humides	laisse de mer	zones fonctionnelles	connectivité et continuité	fréquentation	eau	déchets	aménagement du littoral	changement climatique	espèces exotiques envahissantes	pollution lumineuse
Document	Acronyme																	
Plan d'action du Document stratégique de façade	DSF – PdA	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x	x	x		x	
Stratégies maritimes régionales							x	x					x	x	x	x		
Stratégies maritimes départementales							x						x		x	x		
SNAP - Plan d'action national	SNAP-PA	x	x				x	x		x	x	x	x		x	x		x
Stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral								x			x	x	x		x	x		
Documents d'objectifs des sites Natura 2000	DOCOB	x	x	x			x	x	x	x		x			x		x	x
Plans de gestion des Parcs naturels marins		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Plans de gestion des Réserves naturelles nationales		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Plan national en faveur des migrateurs amphihalins	PNMA			x						x	x							
Plans de gestion des poissons migrateurs	PLAGEPOMI			x						x	x							
Plan national d'actions chiroptères					x													
Plan national d'action phragmite aquatique		x						x										
Plan national milieux humides								x										
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne	SDAGE			x		x		x		x	x		x	x	x	x		
Plans d'actions opérationnels territorialisés	PAOT			x				x			x		x					

		Enjeu															
		Espèces					Habitats					Pressions					
		oiseaux marins et côtiers	mammifères marins	amphihalins	chiroptères	poissons	habitats à enjeux du DSF	zones humides	laisse de mer	zones fonctionnelles	connectivité et continuité	fréquentation	eau	déchets	aménagement du littoral	changement climatique	espèces exotiques envahissantes
Document	Acronyme			x			x					x			x		
Plan Loire Grandeur Nature							x					x			x	x	
Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne							x					x		x	x		
Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	SRADDET									x		x	x	x	x		
Stratégies de gestion du domaine public maritime														x			
Schéma de cohérence territoriale, schémas de mise en valeur de la mer et plans locaux d'urbanisme	SCOT, SMVM, PLU													x			
Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte														x			
Programmes d'actions de prévention des inondations	PAPI						x					x		x			
Plans de préventions des risques inondations ou littoraux	PPRI / PPRL											x		x			
Plan d'action zéro déchets plastiques en mer													x				
Plan national d'adaptation au changement climatique	PNACC														x		
Plans climat-air-énergie territoriaux des EPCI littoraux	PCAET														x		
Schémas des structures des exploitations de cultures marines	SDS	x	x	x			x	x	x	x		x		x	x		x
Plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin NAMO	PSCEM	x	x				x					x	x	x	x		
Plans régionaux de contrôle des pêches	PRC		x	x		x											

Annexe 5 :

Liste des documents porteurs d'actions et des projets répondant aux enjeux de l'interface terre-mer

Stratégies maritimes	102	Aménagement du littoral	114
Document stratégique de façade (DSF) – plan d'action	102	Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	114
Stratégies maritimes régionales	103	Stratégies de gestion du domaine public maritime (DPM)	115
Aires marines protégées	104	Schéma de cohérence territoriale (SCoT), schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) et plans locaux d'urbanisme (PLU)	116
Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP) – Plan d'action national et plans d'actions territoriaux	104	Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC)	117
Stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral	105	Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)	117
Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000	105	Plans de préventions des risques inondations ou littoraux (PPRI/PPRL)	118
Plans de gestion des Parcs naturels marins (PNM)	106	Déchets	119
Plans de gestion des Réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR)	106	Plan d'action zéro déchets plastiques en mer	119
Espèces	108	Changement climatique	119
Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA)	108	Plan national d'adaptation au changement climatique (PNAACC)	119
Plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)	108	Stratégies régionales d'adaptation au changement climatique	120
Plan national d'actions chiroptères	109	Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) des EPCI littoraux	120
Plan national d'action phragmite aquatique	109	Projet LIFE Natur'Adapt	121
Plan national restauration de la nature « Agir pour la nature »	110	Projet LIFE ADPATO	121
Habitats	111	Projet LIFE ADPATO+	122
Plan national milieux humides	111	Activités	123
Plan national restauration de la nature « Agir pour la nature »	111	Schémas des structures des exploitations de cultures marines (SDS)	123
Eau	112	Contrôle	124
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne	112	Plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCM) de la façade NAMO	124
Plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)	112	Plans régionaux de contrôle des pêches (PRC)	124
Plan Loire Grandeur Nature	113		
Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne	113		

Stratégies maritimes

Document stratégique de façade (DSF) – plan d'action

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Le document stratégique de façade (DSF) décline la stratégie nationale pour la mer et le littoral au niveau de la façade maritime. Il traduit de manière concrète la directive-cadre européenne sur le bon état écologique des milieux marins de 2008 et celle sur la planification des activités en mer et sur le littoral de 2014. Ces deux directives, complémentaires, ont pour but que la mer demeure saine, propre et productive, tout en planifiant les activités qui s'y déroulent. Le plan d'action constitue le volet opérationnel du DSF.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ oiseaux marins et côtiers ☒ mammifères marins ☒ amphihalins ☒ poissons ☒ habitats ☒ zones humides ☒ zones fonctionnelles ☒ connectivité et continuité ☒ fréquentation ☒ eau ☒ déchets ☒ aménagement du littoral ☒ espèces exotiques envahissantes
PÉRIODE COUVERTE	2022 – 2027
LIENS	Stratégie de façade maritime NAMO (documents adoptés en novembre 2025): https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-facade-maritime-nord-atlantique-a1694.html • Synthèse • 9 annexes Plan d'actions DSF NAMO (documents adoptés mai 2022): https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-plan-d-action-du-document-strategique-a1321.html • Tome 1 – Annexe 1 – Revue de l'existant: https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirm_namo-tome_1-annexe_1-revue_de_l_existant_hd_cle57e4b2.pdf • Tome 1 – Annexe 2 – Secteurs d'étude des zones de protection forte: https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirm_namo-tome_1-annexe_2-zpf_finale_compress_moy_cle71a4ca.pdf • Tome 2 – Fiches actions: https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirm_namo-tome_2-fiches_actions_hd_cle5c663b.pdf

Stratégies maritimes régionales

Bretagne

PRÉSENTATION SUCCINCTE	En Bretagne, un ensemble d'acteurs aux intérêts divers sont concernés par la mer et le littoral : professionnels et entreprises, associations environnementales, scientifiques, établissements de formation, État et collectivités locales. Ils ont élaboré ensemble une « stratégie mer et littoral » pour engager la Bretagne dans une transition maritime, avec un plan d'actions, où chacun mène des actions dans son domaine. La Bretagne dispose donc depuis 2018 d'une Stratégie pour la mer et le littoral, annexée au SRADDET de 2021. Cette stratégie a été accompagnée d'une « Feuille de route éduquer à la mer 2025-2027 » et d'une « Feuille de route halieutique bretonne 2024-2027 ».
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ habitats ☒ déchets ☒ eau
PÉRIODE COUVERTE	Plan d'actions 2023-2028
LIEN	Feuille de route Mer et littoral https://www.bretagne.bzh/actions/mer/ https://pod.bretagne.bzh/hosting/sraddet/enquete-publique/III-7-f-Schema-regional-mer-littoral.pdf

Pays de la Loire

PRÉSENTATION SUCCINCTE	La stratégie « Ambition maritime régionale » est construite autour de 3 piliers essentiels : 1. Parce qu'il ne peut y avoir de croissance bleue sans conscience bleue, la Région s'engage pour sensibiliser le grand public et la jeunesse à l'identité maritime des Pays de la Loire. 2. Répondre aux défis de la croissance bleue en structurant les filières, accompagnant la Recherche et l'innovation et en déployant la formation aux métiers de la mer. 3. Protéger et mettre en valeur la mer et le littoral en tenant compte de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique et des conflits d'usage.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ habitats ☒ aménagement du littoral ☒ zones humides ☒ changement climatique ☒ eau
PÉRIODE COUVERTE	2018-2022 en cours d'actualisation
LIEN	Ambition maritime régionale https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions-regionales/energie-et-environnement/strategie-ambition-maritime-regionale

Aires marines protégées

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP) – Plan d'action national et plans d'actions territoriaux

PRÉSENTATION SUCCINCTE	La SNAP, ainsi que son premier plan d'action national, ont pour objectif la protection de la biodiversité. En s'appuyant sur deux niveaux de protection, les aires protégées et les zones de protection forte, elle vise la création d'aires protégées supplémentaires, mais également l'amélioration du réseau en garantissant que les aires protégées soient représentatives de la diversité des écosystèmes, bien gérées, interconnectées, disposant des moyens suffisants. L'objectif est de parvenir à créer un réseau robuste d'aires protégées résilient aux changements globaux. La SNAP constitue un des volets de la nouvelle stratégie nationale biodiversité 2030 pré-COP 15.		
THÉMATIQUES ABORDÉES	<table> <tr> <td> ☒ oiseaux marins et côtiers ☒ mammifères marins ☒ habitats ☒ zones humides ☒ zones fonctionnelles ☒ connectivité et continuité </td><td> ☒ fréquentation ☒ eau ☒ aménagement du littoral ☒ changement climatique ☒ pollution lumineuse </td></tr> </table>	☒ oiseaux marins et côtiers ☒ mammifères marins ☒ habitats ☒ zones humides ☒ zones fonctionnelles ☒ connectivité et continuité	☒ fréquentation ☒ eau ☒ aménagement du littoral ☒ changement climatique ☒ pollution lumineuse
☒ oiseaux marins et côtiers ☒ mammifères marins ☒ habitats ☒ zones humides ☒ zones fonctionnelles ☒ connectivité et continuité	☒ fréquentation ☒ eau ☒ aménagement du littoral ☒ changement climatique ☒ pollution lumineuse		
PÉRIODE COUVERTE	Premier plan d'action national 2021 – 2023 (<i>en cours d'actualisation</i>) <i>La SNAP 2030 est déclinée en plans d'actions territoriaux par région et par façade maritime.</i>		
LIENS	Plan d'action national 2021-2023 (<i>en cours d'actualisation</i>) https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protegees-en-france Plan d'action territorial région Bretagne 2022-2024 (<i>en cours d'actualisation</i>) https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-aires-protegees-snap-r1954.html Plan d'action territorial région Pays de Loire 2022-2024 (<i>en cours d'actualisation</i>) https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-d-actions-pays-de-la-loire-2022-2024-pour-les-a6216.html		

Stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Depuis sa création en 1975, le Conservatoire du littoral s'est doté d'objectifs à long terme qui constituent la « stratégie d'intervention » de l'établissement et permettent de s'assurer que l'action de l'établissement, et en particulier les acquisitions successives, s'inscrit dans une cohérence globale.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ zones humides ☒ eau ☒ connectivité et continuité ☒ aménagement du littoral ☒ fréquentation ☒ changement climatique
PÉRIODE COUVERTE	2015 – 2050
LIENS	Document national de synthèse https://www.conservatoire-du-littoral.fr/97-strategie-d-intervention-2015-2050.htm#:~:text=Depuis%20sa%20cr%C3%A9ation%20en%201975,inscrit%20dans%20une%20coh%C3%A9rence%20globale Rivages de Bretagne et Pays de la Loire https://www.conservatoire-du-littoral.fr/102-delegation-de-rivages-bretagne.htm Rivages Centre-Atlantique https://www.conservatoire-du-littoral.fr/103-delegation-de-rivages-centre-atlantique.htm

Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les DOCOB sont les documents de gestion des sites Natura 2000 désignés au titre des directives Habitats Faune Flore et Oiseaux. Ils sont élaborés après concertation avec les acteurs locaux et comprennent un diagnostic écologique et socio-économique, des objectifs long terme et opérationnels, et un plan d'actions. Ils visent à maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Les actions sont de différents types : mesures de gestion, encadrement des activités impactantes afin de réduire les pressions, connaissance – suivi (pour préciser le contenu et vérifier l'efficacité des mesures de gestion, et pour assurer une veille sur l'état de conservation des habitats et espèces), sensibilisation – communication.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ oiseaux marins et côtiers ☒ zones fonctionnelles ☒ mammifères marins ☒ fréquentation ☒ amphihalins ☒ aménagement du littoral ☒ habitats ☒ espèces exotiques envahissantes ☒ zones humides ☒ pollution lumineuse ☒ laisse de mer
LIENS	MAIA : https://www.maia-network.org/accueil/n2000-en-mer-les-sites-web-fr INPN : https://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/reseau-natura-2000 Milieu marin France : https://www.amp.milieu marin france.fr/accueil-fr/rechercher

Plans de gestion des Parcs naturels marins (PNM)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les parcs naturels marins (PNM) sont des outils de gestion du milieu marin adaptés à de grandes étendues marines. Ils ont pour objectif de contribuer à la protection, à la connaissance du patrimoine marin et de promouvoir le développement durable des activités professionnelles et de loisirs liées à la mer. Ils sont définis par : • un périmètre, souvent vaste et comprenant de multiples usages ; • des orientations de gestion fixant les enjeux du parc sur son territoire ; • un conseil de gestion, organe de gouvernance du parc. Les objectifs et finalités des parcs sont fixés dans des plans de gestion à 15 ans, qui servent de cadre pour définir les programmes d'actions annuels.																
THÉMATIQUES ABORDÉES	<table border="0"> <tr> <td>☑ oiseaux marins et côtiers</td><td>☑ connectivité et continuité</td></tr> <tr> <td>☑ mammifères marins</td><td>☑ fréquentation</td></tr> <tr> <td>☑ amphihalins</td><td>☑ eau</td></tr> <tr> <td>☑ poissons</td><td>☑ déchets</td></tr> <tr> <td>☑ habitats</td><td>☑ aménagement du littoral</td></tr> <tr> <td>☑ zones humides</td><td>☑ changement climatique</td></tr> <tr> <td>☑ laisse de mer</td><td>☑ espèces exotiques envahissantes</td></tr> <tr> <td>☑ zones fonctionnelles</td><td>☑ pollution lumineuse</td></tr> </table>	☑ oiseaux marins et côtiers	☑ connectivité et continuité	☑ mammifères marins	☑ fréquentation	☑ amphihalins	☑ eau	☑ poissons	☑ déchets	☑ habitats	☑ aménagement du littoral	☑ zones humides	☑ changement climatique	☑ laisse de mer	☑ espèces exotiques envahissantes	☑ zones fonctionnelles	☑ pollution lumineuse
☑ oiseaux marins et côtiers	☑ connectivité et continuité																
☑ mammifères marins	☑ fréquentation																
☑ amphihalins	☑ eau																
☑ poissons	☑ déchets																
☑ habitats	☑ aménagement du littoral																
☑ zones humides	☑ changement climatique																
☑ laisse de mer	☑ espèces exotiques envahissantes																
☑ zones fonctionnelles	☑ pollution lumineuse																
PÉRIODES COUVERTES	Précisées ci-dessous																
LIENS	Plan de gestion du PNM Iroise – 2025-2040 https://parc-marin-iroise.fr/documentation/plan-de-gestion-2025-2040 Plan de gestion du PNM Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis – 2018-2033 https://parc-marin-gironde-pertuis.fr/documentation/plan-de-gestion-du-parc-naturel-marin-de-lestuaire-de-la-gironde-et-de-la-mer-des																

Plans de gestion des Réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR) sont des territoires d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine. Elles constituent la mesure de protection la plus forte et peuvent être soumises à une réglementation particulière. Créées par décret ministériel et placées sous l'autorité administrative du Préfet de Département pour les RNN ou par délibération du Conseil régional et sous l'autorité du Président de Région pour les RNR, leur gestion est confiée à un ou plusieurs organismes locaux, qui conçoivent et mettent en œuvre le plan de gestion de la réserve. Les Réserves naturelles nationales et régionales disposent de plans de gestion, généralement sur 10 ans, élaborés selon la méthode OFB du Cahier technique n° 88. Un plan de gestion est un document stratégique qui définit pour le site une vision à long terme et une programmation opérationnelle à court/moyen terme.
------------------------	---

THÉMATIQUES ABORDÉES	☑ oiseaux marins et côtiers ☑ mammifères marins ☑ amphihalins ☑ poissons ☑ habitats ☑ zones humides ☑ laisse de mer ☑ zones fonctionnelles ☑ connectivité et continuité ☑ fréquentation ☑ eau ☑ déchets ☑ aménagement du littoral ☑ changement climatique ☑ espèces exotiques envahissantes ☑ pollution lumineuse
PÉRIODES COUVERTES	Précisées ci-dessous
LIENS	Plan de gestion de la RNN de la Baie de Saint-Brieuc – 2019-2028 https://www.reservebaiedesaintbrieuc.com/gerer/les-plans-de-gestion Plan de gestion de la RNN des Sept-Iles – 2015-2024 (en cours de révision) https://bretagne-environnement.fr/notice-documentaire/plan-de-gestion-de-la-reserve-naturelle-nationale-des-septiles Plan de gestion de la RNN Iroise – 2014-2023 https://www.ofb.gouv.fr/les-reserves/la-reserve-naturelle-nationale-diroise https://parc-marin-iroise.fr/editorial/la-reserve-naturelle-nationale-diroise-0 Plan de gestion de la RNN François le Bail (Groix) – 2016-2025 https://www.bretagne-vivante.org/nos-actions/espaces-naturels/nos-reserves-nationales-et-regionales-rnn-et-rnr/r-n-n-francois-le-bail/ Plan de gestion de la RNN Marais de Séné – 2015-2024 https://www.reservedesene.bzh/pour-aller-plus-loin/gestion-habitats-naturels/ Plan de gestion de la RNN Baie de l'Aiguillon – 2024-2033 https://www.reserve-baie-aiguillon.fr/gouvernance-plan-de-gestion/ Plan de gestion de la RNN Casse de la Belle Henriette – 2024-2033 https://ofb.gouv.fr/la-reserve-naturelle-nationale-de-la-casse-de-la-belle-henriette https://reserve-naturelle-belle-henriette.fr/ RNR du Sillon de Talbert https://www.reserves-naturelles.org/sillon-de-talbert Plan de gestion de la RNR géologique de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime – 2020-2029 https://www.reservepresquiledecrozon.bzh/reserve-documentation/plans-de-gestion/

Espèces

Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	L'objectif du PNMA est de donner une vision globale de l'état de conservation et des pratiques de gestion de l'ensemble des espèces migratrices amphihalines, en tirant le meilleur parti des dispositifs existants en matière de conservation, de planification et de gestion. Il s'agit de favoriser la synergie de ces dispositifs et de mettre en place des actions complémentaires, en s'appuyant sur le lien entre biodiversité, milieux d'eau douce et milieux marins.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ amphihalins ☒ zones fonctionnelles ☒ connectivité et continuité
PÉRIODE COUVERTE	2021 – 2031
LIEN	https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1240#:~%E2%80%89text=L%E2%80%99%E2%80%AF%C3%E2%80%AF%A9laboration%E2%80%AF%20du%E2%80%AF%20plan%E2%80%AF%20national,%20septembre%E2%80%AF%202020%E2%80%AF%20%C3%A0%E2%80%AF%20mars%202021

Plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les Plans de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) ont été élaborés suite au déclin des espèces migratrices amphihalines sur la plupart des fleuves. Ils doivent donc répondre à des enjeux de préservation de la biodiversité et à d'autres enjeux socio-économiques.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ amphihalins ☒ zones fonctionnelles ☒ connectivité et continuité
PÉRIODES COUVERTES	Précisées ci-dessous
LIENS	Cours d'eau bretons – 2024-2027 https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/actus-bzh/1699-le-plagepomi-2024-2027-des-cours-deau-bretons-est-valide-par-arrete-du-prefet-de-region Bassins de la Loire, de la Sèvre niortaise et des côtières vendéens – 2022-2027 https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-plagepomi-a4044.html

Plan national d'actions chiroptères

PRÉSENTATION SUCCINCTE	L'objectif de ce plan national d'actions est la protection et la conservation de 19 espèces dites « prioritaires » de chauves-souris sur l'ensemble du territoire français métropolitain. Pour réduire les pressions exercées sur les 19 espèces prioritaires et ainsi améliorer leur état de conservation, 10 actions ont été identifiées et définies afin de répondre à trois grands objectifs : • Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations • Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques • Soutenir le réseau et informer
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ chiroptères
PÉRIODE COUVERTE	3 ^e plan d'action : 2016-2025
LIEN	https://plan-actions-chiropteres.fr/

Plan national d'action phragmite aquatique

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Le Phragmite aquatique est le passereau d'Europe continentale le plus menacé. Espèce emblématique des zones humides, les actions en sa faveur contribuent également à la protection de ces milieux très riche en biodiversité. En France, après un programme LIFE (2004-2009), ce sont des Plans nationaux d'Actions (I – 2010-2014 et II 2021-2030) qui ont pris le relais pour piloter les actions de conservation en faveur du Phragmite aquatique. Ces PNA sont pilotés par Bretagne Vivante à l'échelle nationale.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ oiseaux marins et côtiers ☒ zones humides
PÉRIODE COUVERTE	2 ^e plan d'action 2022-2031
LIEN	https://pna-phragmite-aquatique.org/

Plan national restauration de la nature « Agir pour la nature »

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Dans le cadre du nouveau Règlement européen pour la restauration de la nature adopté le 24 juin 2024, chaque État membre doit élaborer un plan national ambitieux à l'horizon 2050, avec des étapes clés dès 2030 et 2040. Ce plan vise à enrayer l'érosion de la biodiversité et à revitaliser les écosystèmes sur l'ensemble du territoire.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ Habitats ☒ amphihalins ☒ poissons ☒ zones humides ☒ zones fonctionnelles
PÉRIODE COUVERTE	En cours d'écriture
LIEN	https://biodiversite.gouv.fr/agir-pour-restaurer-la-nature

Habitats

Plan national milieux humides

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Ce quatrième plan national zones humides 2022-2026 est une déclinaison de la Stratégie nationale biodiversité 2030. Il poursuit les efforts engagés dans le prolongement du précédent plan (2014-2018) et amplifie les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration de milieux humides.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ Zones humides
PÉRIODE COUVERTE	2022 – 2026
LIEN	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/plan_national_milieux_humides.pdf

Plan national restauration de la nature « Agir pour la nature »

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Dans le cadre du nouveau Règlement européen pour la restauration de la nature adopté le 24 juin 2024, chaque État membre doit élaborer un plan national ambitieux à l'horizon 2050, avec des étapes clés dès 2030 et 2040. Ce plan vise à enrayer l'érosion de la biodiversité et à revitaliser les écosystèmes sur l'ensemble du territoire.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ Habitats ☒ amphihalins ☒ poissons ☒ zones humides ☒ zones fonctionnelles
PÉRIODE COUVERTE	En cours d'écriture
LIEN	https://biodiversite.gouv.fr/agir-pour-restaurer-la-nature

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Le SDAGE Loire Bretagne est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit pour une période de six ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire Bretagne. Le SDAGE est l'outil principal de mise en œuvre de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau dite directive cadre sur l'eau (DCE), transposée en droit interne par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004. Le SDAGE Loire Bretagne comprend notamment un chapitre 10 dédié à la préservation du littoral.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ amphihalins ☒ eau ☒ poissons ☒ déchets ☒ zones humides ☒ aménagement du littoral ☒ zones fonctionnelles ☒ changement climatique ☒ connectivité et continuité
PÉRIODE COUVERTE	2022 – 2027
LIEN	https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/le-sdage-2022-2027/les-documents-du-sdage-2022–2027.html

Plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les PAOT sont les outils opérationnels des Missions Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) pour la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ amphihalins ☒ connectivité et continuité ☒ zones humides ☒ eau
PÉRIODES COUVERTES	Précisées ci-dessous L'approbation du SDAGE implique une réactualisation des PAOT pour 2022-2027

LIENS	Bretagne https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/search?resultType=details&sortBy=relevance&any=PAOT&fast=index&_content_type=json&from=1&to=20 Côtes-d'Armor 2022-2027 https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/volets-strategiques-des-paot-bretons-2023-a5771.html Morbihan - 2022-2027 https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/volets-strategiques-des-paot-bretons-2023-a5771.html Loire-Atlantique – 2022-2027 https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plan-d-Action-Operationnel-Territorialise/PAOT-de-Loire-Atlantique-Volet-strategique Vendée – 2022-2027 https://www.vendee.gouv.fr/contenu/telechargement/23097/149212/file/PLQ_PAOT_2022-2027_20231004_VF.pdf
-------	--

Plan Loire Grandeur Nature

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Le Plan Loire Grandeur Nature vise à mettre en œuvre un programme de développement durable autour du bassin de la Loire et d'apporter des financements aux projets portés par les acteurs de ce territoire. Ce plan d'aménagement permet aux porteurs de projets du bassin de la Loire d'entreprendre des actions sur les thématiques: inondation, milieux naturels, patrimoine et connaissance.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ amphihalins ☒ zones humides ☒ eau ☒ changement climatique
PÉRIODE COUVERTE	5 ^e Plan Loire : 2021-2027
LIEN	https://www.plan-loire.fr/home/le-plan-loire/le-plan-loire-v-2021-2027.html

Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Le comité de bassin Loire-Bretagne a rédigé un plan d'adaptation au changement climatique. Le plan invite à l'action, sans être un document réglementaire qui s'imposerait aux acteurs du bassin. Il recense 112 « leviers d'adaptation » et en présente quelques exemples. Il est articulé autour de cinq thèmes: qualité, milieux aquatiques, quantité, inondations et submersion marine, gouvernance.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ zones humides ☒ eau ☒ aménagement du littoral ☒ changement climatique
PÉRIODE COUVERTE	Adopté en 2018
LIEN	https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/des-eaux-en-bon-etat/sadapter-au-changement-climatiqu.html

Aménagement du littoral

Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les SRADDET fixent les objectifs de moyen et long termes des régions et définissent des règles avec lesquelles les SCoT (ainsi que les chartes de PNR et les PCAET) doivent être compatibles, et ce concernant plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité et des continuités écologiques, prévention et gestion des déchets. Ils englobent notamment le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE - trame verte et bleue), le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRGPD).
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ connectivité et continuité ☒ aménagement du littoral ☒ eau ☒ changement climatique ☒ déchets
PÉRIODE COUVERTE	Dates d'adoption précisées ci-dessous
LIENS	Bretagne – 2020 https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/ Pays de la Loire – 2022 (en cours de révision) https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/equilibre-des-territoires-et-ruralite/dessiner-lavenir

Stratégies de gestion du domaine public maritime (DPM)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les stratégies de gestion du domaine public maritime (DPM) sont des documents opérationnels proposant une gestion intégrée du DPM naturel. Ils ont pour objectifs de faire respecter les règles d'usage du DPM, d'éviter une appropriation de celui-ci par les usagers, et de restituer au domaine son caractère naturel en gérant durablement les enjeux et en canalisant les pressions.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ aménagement du littoral
PÉRIODES COU- VERTES	Dates d'adoption précisées ci-dessous
LIENS	Côtes-d'Armor – 2019 https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Domaine-public-maritime-naturel/Strategie-de-gestion-du-domaine-public-maritime-naturel-en-Cotes-d-Armor Morbihan – 2014 https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Publications-des-services/Strategie-de-gestion-du-domaine-public-maritime-naturel-en-Morbihan-DPMn Loire-Atlantique Stratégie non publiée en ligne Vendée – 2017 https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer.-littoral-et-peche/Espaces-marins-et-littoraux/Domaine-Public-Maritime-DPM/La-strategie-du-Domaine-Public-Maritime-de-la-Vendee

Schéma de cohérence territoriale (SCoT), schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) et plans locaux d'urbanisme (PLU)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique intercommunale à long terme destinés à fixer les objectifs du développement durable du territoire concerné. Les Schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) fixent les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral. Depuis 2005, le dispositif a été modifié pour donner la possibilité aux collectivités locales littorales d'élaborer un chapitre individualisé du SCoT valant SMVM, communément appelé « volet mer » ou « volet littoral et maritime » du SCoT. L'article L 141-14 du Code de l'urbanisme dont les dispositions sont issues de l'ordonnance de 2020 sur la modernisation des SCoT précise « dans une perspective de gestion intégrée de la zone côtière, les vocations des différents secteurs de l'espace maritime, les conditions de la compatibilité entre les différents usages de ces derniers, et les conséquences qui en résultent pour l'utilisation des diverses parties du littoral qui sont liées à cet espace ». Il précise également les « mesures de protection du milieu marin ». Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont des documents d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduisent un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ aménagement du littoral
PÉRIODE COU- VERTE	SCoT : validité 20 ans PLU : validité 10 à 20 ans
LIENS	SCoT en Bretagne https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-schemas-de-coherence-territoriale-scot-a545.html SCoT en Pays de la Loire https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-suivi-des-scot-en-pays-de-la-loire-a100.html SMVM du Golfe du Morbihan – 2020 https://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Le-Schema-de-Mise-en-Valeur-de-la-Mer-SMVM-du-Golfe-du-Morbihan PLU en Bretagne https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-plans-locaux-d-urbanisme-plu-a1614.html

Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) a pour objectif de mieux anticiper les évolutions du littoral et de faciliter l'adaptation des territoires à ces changements. Elle a vocation à renforcer la résilience des espaces littoraux en s'appuyant sur le rôle des milieux naturels côtiers, véritables atouts pour atténuer l'effet de phénomènes naturels (submersion marine, érosion, inondation, etc.).
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ aménagement du littoral
PÉRIODE COUVERTE	Précisée ci-dessous
LIEN	Programme d'action 2017 – 2019 https://www.ecologie.gouv.fr/adaptation-des-territoires-aux-evolutions-du-littoral Une nouvelle stratégie 2025-2030 est en cours d'élaboration https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20250814_sngitc_synthese_consultationpublic.pdf

Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ aménagement du littoral ☒ zones humides ☒ eau
LIENS	Pays de la Loire : https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-papi-en-pays-de-la-loire-a5331.html PAPI de Bretagne https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-papi-en-bretagne-a5799.html

Plans de préventions des risques inondations ou littoraux (PPRI/PPRL)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	La maîtrise de l'urbanisation est un levier important de la prévention des inondations. Parmi les outils, les plans de prévention des risques naturels (PPRn), communément appelé PPRI pour ce qui concerne les inondations, ont valeur de servitude d'utilité publique et sont annexés aux plans d'urbanisme (PLU). Ils sont prescrits et élaborés par l'État en association avec les communes et en concertation avec les populations. Les plans de préventions des risques littoraux interviennent en compléments des mesures de prévention des submersions marines pour une entité hydro-sédimentaire cohérente. Il s'agit d'un outil prioritaire comportant plusieurs volets tels que la prévention, la prévision, la protection des populations face aux submersions marines et estuariennes, à l'érosion...
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ aménagement du littoral ☒ eau
LIENS	PPRI/PPRL de Bretagne https://bretagne-environnement.fr/donnees-plans-prevention-risques-naturels-bretagne PPRL de Loire-Atlantique https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels/Plans-Prevention-Risques-Naturels-Previsibles/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-en-Loire-Atlantique PPRI/PPRL de Vendée https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Plans-de-prevention-des-risques-naturels-PPRI-PPRL

Déchets

Plan d'action zéro déchets plastiques en mer

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Afin de mettre fin aux rejets de déchets plastiques en mer d'ici 2025, le Plan d'actions zéro plastique en mer (2020-2025) décline en 35 actions les objectifs du Comité interministériel de la mer (CIMER) et du Plan biodiversité. Cette feuille de route nationale vise à réduire l'apport de macro et micro-déchets vers les mers et les océans.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ déchets
PÉRIODE COUVERTE	2020 – 2025
LIEN	https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-marins

Changement climatique

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Avec son troisième Plan national d'adaptation au changement climatique, la France inscrit la prise en compte des enjeux d'adaptation systématique, dans toutes les politiques publiques : santé, économie, agriculture, biodiversité, éducation, travail, urbanisme, logement, transports, culture... Étape par étape, il prépare à habiter la France à +4 °C, à travailler à +4 °C, à se déplacer à +4 °C et à vivre dans une France à +4 °C.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ changement climatique
PÉRIODE COUVERTE	Publié le 10 mars 2025
LIEN	https://www.ecologie.gouv.fr/adaptation-france-au-changement-climatique

Stratégies régionales d'adaptation au changement climatique

Bretagne

PRÉSENTATION SUCCINCTE	La Région Bretagne s'est dotée en 2019 d'une stratégie d'adaptation au changement climatique et porte une politique d'adaptation dénommée « Breizh Hin ». Avec ses partenaires régionaux, elle travaille à la mise en place d'une gouvernance, à la structuration d'un plan d'actions et au déploiement d'actions régionales sur les enjeux prioritaires (eau, biodiversité, aménagement, économie, agriculture et forêt, pêche, littoral) et sur son patrimoine propre (lycées, ports). Le déploiement d'une stratégie d'adaptation est un des objectifs du SRADDET de la Région. Une politique sur l'atténuation du changement climatique est également portée par la Région et ses partenaires (Ambition Climat Energie).
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ changement climatique
LIEN	https://www.ambition-climat-energie.bzh/accueil/la-strategie-regionale-ambition-climat-energie/adaptation-au-changement-climatique/

Pays de la Loire

PRÉSENTATION SUCCINCTE	La Région Pays de la Loire s'est dotée d'une stratégie d'adaptation au changement climatique
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ changement climatique
LIEN	https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/l-adaptation-au-changement-climatique-dans-les-a5713.html

Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) des EPCI littoraux

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les plans climat-air-énergie territorial (PCAET) constituent les plans d'action locaux des collectivités et des acteurs socio-économiques pour atténuer et s'adapter au changement climatique, maîtriser la consommation d'énergie et reconquérir la qualité de l'air.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ changement climatique
LIENS	Avancement des PCAET en Bretagne https://bretagne-environnement.fr/donnees-plans-climat-air-energie-territoriaux-bretagne Avancement des PCAET en Pays de la Loire https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plans-climat-air-energie-territoriaux-pcaet-a6082.html

Projet LIFE Natur'Adapt

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Le projet LIFE Natur'Adapt est coordonné par Réserves naturelles de France, il vise à intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés européens. Prévu sur 5 ans (2018-2023), il s'appuie sur 3 axes (https://naturadapt.com/): • l'élaboration d'outils et de méthodes opérationnels à destination des gestionnaires d'espaces naturels, notamment pour établir un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique et un plan d'adaptation; • le développement et l'animation d'une communauté transdisciplinaire autour des espaces naturels et du changement climatique; • activation de tous les leviers pour la mise en œuvre concrète de l'adaptation.
PÉRIODE COUVERTE	2022-2023
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ changement climatique
LIEN	https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/climat/life-natur-adapt2

Projet LIFE ADPATO

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Initié en 2015 par le Conservatoire du littoral, Adapto est un programme qui explore des solutions face aux effets du changement climatique sur le littoral en préconisant une gestion souple du trait de côte. Des démarches expérimentales sont conduites sur une sélection de sites en appliquant sur chaque territoire une grille de lecture et d'analyse du contexte (gestion des risques, paysage, économie, perception...), puis la mise en œuvre d'outils (modélisation 3D, analyse paysagère...). Dix sites majeurs constituent aujourd'hui le panel de faciès variés des territoires du programme Adapto. Chaque démarche locale est menée en lien étroit avec les collectivités, les gestionnaires et les usagers concernés. Sur la façade maritime, un site est concerné : la baie de Lancieux, où il est envisagé de concilier enjeux patrimoniaux, environnementaux et usages des espaces naturels, à travers une stratégie d'accompagnement progressif du recul du trait de côte.
PÉRIODE COUVERTE	2018-2021
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ changement climatique
LIEN	https://www.lifeadaptto.eu/ Baie de Lancieux: https://www.lifeadaptto.eu/baie-de-lancieux.html

Projet LIFE ADPATO+

PRÉSENTATION SUCCINCTE	L'expérience du LIFE Adapto a permis de faire évoluer 10 sites pilotes en France entre 2017 et 2022 et de valider, par la démonstration, l'efficacité et la pertinence d'une gestion souple du littoral fondée sur la nature. Si le Life Adapto était un projet de démonstration avec une portée locale importante, l'approche nécessitait une approche à plus vaste échelle afin de décupler l'impact de cette nouvelle méthode de gestion des littoraux : c'est la raison d'être du Life Adapto+. Le Life Adapto+ vise à déployer à large échelle la gestion souple de la bande côtière pour les zones exposées aux phénomènes liés à l'élévation du niveau de la mer, en associant les acteurs locaux à la gestion et à la création de zones tampons naturelles. Au total, 15 nouveaux sites sont impliqués dans la démarche du Life Adapto+, avec une extension des pratiques de gestion souple à 10 territoires supplémentaires d'ici 2029.
PÉRIODE COUVERTE	2024-2029
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ changement climatique
LIEN	https://lifeadaptoplus.eu/projet-life-adapto-plus/ Estuaire de La Loire : https://lifeadaptoplus.eu/sites/estuaire-de-la-loire/

Activités

Schémas des structures des exploitations de cultures marines (SDS)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Les schémas des structures des exploitations de cultures marines définissent au niveau départemental une politique raisonnée et durable de l'espace affecté aux cultures marines (huîtres, moules, algues...) sur le domaine public maritime.
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ oiseaux marins et côtiers ☒ mammifères marins ☒ amphihalins ☒ habitats ☒ zones humides ☒ laisse de mer ☒ zones fonctionnelles ☒ fréquentation ☒ déchets ☒ aménagement du littoral ☒ espèces exotiques envahissantes
PÉRIODE COUVERTE	Dates d'adoption précisées ci-dessous
LIENS	Ille-et-Vilaine – 2018 https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peches-maritime-et-aquaculture-marine/Adoption-du-schema-des-structures-des-exploitations-de-cultures-marines-d-Ille-et-Vilaine Côtes-d'Armor – 2019 https://www.cotes-darmor.gouv.fr/layout/set/print/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Aquaculture-marine/Schema-des-structures Finistère – 2015 https://www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Cultures-marines/Schema-des-structures-des-exploitations-de-cultures-marines-du-departement-du-Finistere/Arrete-prefectoral-n-2015334-0002-du-30-novembre-2015 Loire-Atlantique – 2018 https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-navigation-et-littoral/Production-et-peche-des-coquillages-en-Loire-Atlantique/Schema-des-structures-des-exploitations-de-cultures-marines-en-Loire-Atlantique Vendée – 2022 https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-peche/L-activite-maritime-en-Vendee/Cultures-marines/Schema-des-structures-des-exploitations-de-cultures-marines-du-departement-de-la-Vendee

Contrôle

Plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCEM) de la façade NAMO

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Le PSCEM a pour objectif de garantir le respect de la réglementation environnementale liée au milieu naturel marin. Il vise à définir les principes, les objectifs ainsi que les modalités de contrôle et de surveillance de l'environnement marin à l'échelle de la façade maritime NAMO. Il recense les moyens de contrôle mis à disposition par les différents services de l'État, fixe les priorités de contrôle sur la base d'une analyse de risque et définit des objectifs annuels chiffrés.	
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ oiseaux marins et côtiers ☒ mammifères marins ☒ habitats ☒ fréquentation	☒ eau ☒ déchets ☒ aménagement du littoral
PÉRIODE COUVERTE	2026-2027	

Plans régionaux de contrôle des pêches (PRC)

PRÉSENTATION SUCCINCTE	Le préfet de région est responsable de la police des pêches en mer et à terre. Sous l'autorité du préfet de région, le directeur interrégional de la mer anime et coordonne les services de l'État, planifie et met en œuvre le contrôle des pêches maritimes. Il produit à cet effet un plan régional de contrôle des pêches maritimes (PRC)	
THÉMATIQUES ABORDÉES	☒ mammifères marins ☒ amphihalins	☒ poissons
PÉRIODE COUVERTE	Plans annuels	

Crédits photographiques :

p. 01 : © Thierry Degen / Terra - **p. 07 :** © Muriel Sauvé / Géolittoral - **p. 15 :** © Gregory Rocher / Ifremer - **p. 21 :** © Olivier Dugornay / Ifremer - **p. 53 :** © Stephane Lesbats / Ifremer - **p. 77 :** © Stephane Lesbats / Ifremer - **p. 81 :** © Olivier Dugornay / Ifremer - **p. 88 :** © C. Guyon - **p. 128 :** © C. Guyon

Date de publication : 25 novembre 2025

